RÉENCHANTER LES VILLES ET VILLAGES : LA NATURE ALLIÉE DES TERRITOIRES

Des **solutions concrètes** pour des territoires **vivants**, **résilients** et **inspirants**.

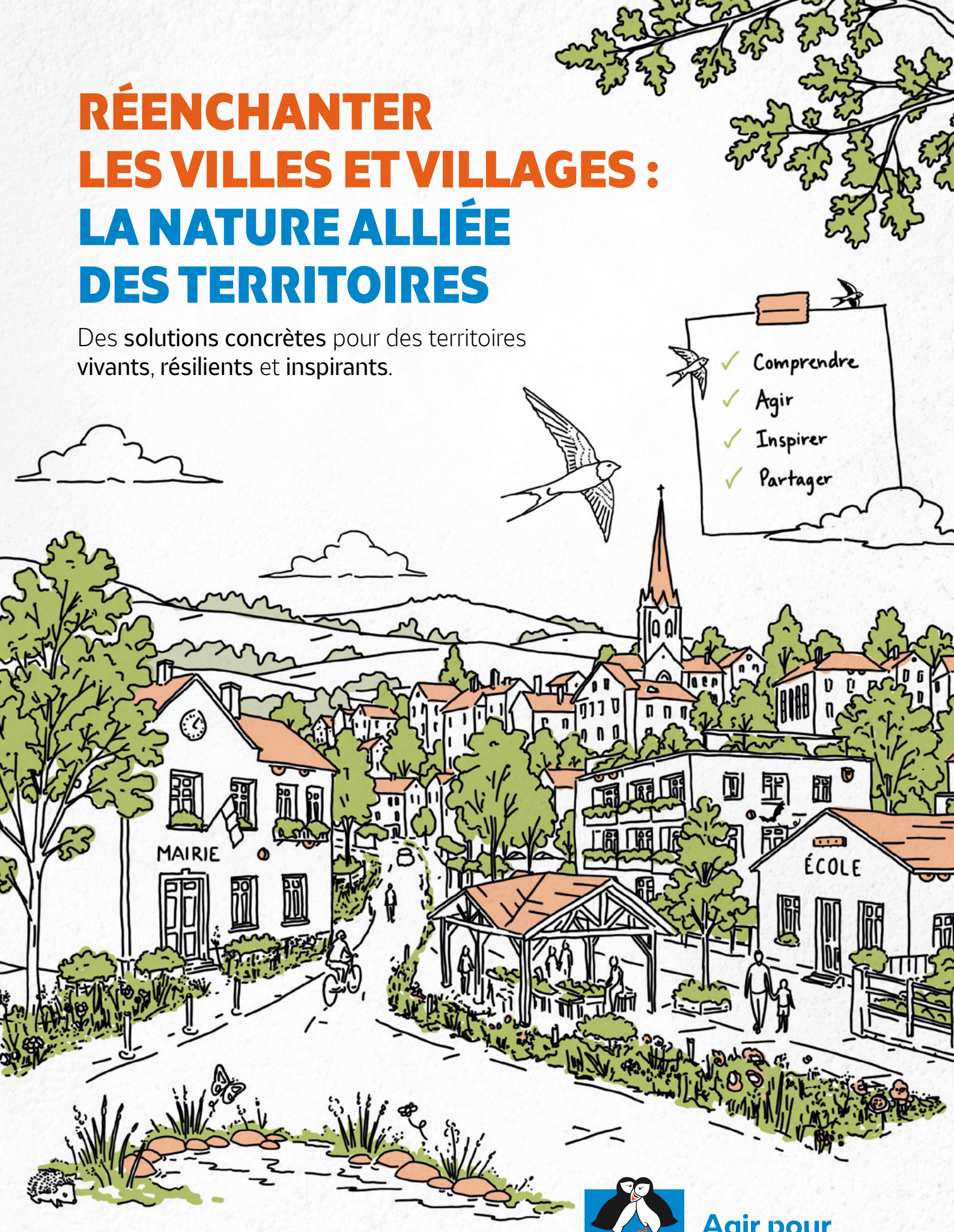

Un guide pratique à l'usage des collectivités

LPO BIRDLIFE FRANCE

Agir pour la biodiversité

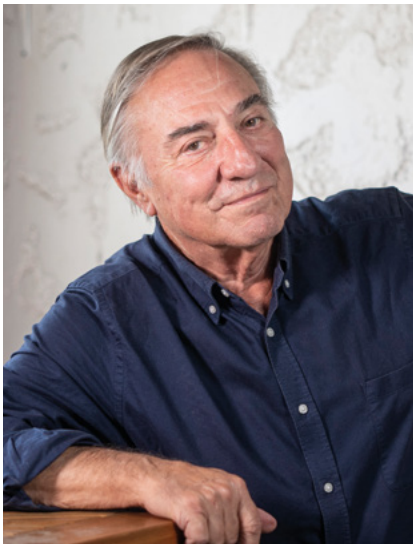

Allain Bougrain Dubourg
© Valerio Vincenzo

MOT DU PRÉSIDENT

Nous avons longtemps pensé nos villes et nos villages en fonction de nos seuls besoins anthropocentrés. Construire, aménager, circuler, produire, nous développer... La nature trouvait sa place lorsqu'il lui en restait une.

Nous savons désormais que cette vision a atteint ses limites. L'érosion de la biodiversité et le dérèglement climatique nous rappellent, avec une certaine brutalité, une évidence que nous avions peut-être oubliée : nous ne vivons pas à côté du vivant, nous en faisons partie.

Ces deux crises sont intimement liées. Quand les sols disparaissent sous le béton, quand les haies, les mares ou les zones humides reculent, nous fragilisons les équilibres dont nous dépendons tous et ainsi notre capacité à surmonter les sécheresses, les inondations ou les canicules.

Face à ces bouleversements, les collectivités jouent un rôle essentiel. Parce qu'elles sont au plus près des habitants, elles sont aussi au plus près des solutions. Une commune peut préserver une haie, restaurer une mare, laisser une partie de ses espaces végétalisés évoluer plus librement, renaturer une cour d'école, accueillir davantage d'oiseaux et de chauves-souris sur ses bâtiments ou encore repenser ses aménagements pour redonner une place à la nature.

Ces actions ne sont pas anecdotiques. Elles contribuent à rendre nos territoires plus agréables à vivre et plus résilients. Elles constituent aussi une manière de retisser un lien devenu fragile entre les habitants et le monde vivant qui les entoure.

C'est tout le sens de ce guide : montrer que la nature n'est pas réservée aux espaces lointains ou aux territoires protégés. La biodiversité doit retrouver sa dimension au cœur de nos villes et de nos villages, dans les rues, les jardins, les écoles, les parcs et jusque dans les bâtiments.

Des initiatives existent déjà, dans des communes de toutes tailles. Elles doivent inspirer et montrer que chaque territoire peut se saisir du sujet au bénéfice de ses administrés, quels que soient les moyens dont il dispose. Je souhaite que ce guide donne envie aux élus, aux agents des collectivités et à tous ceux qui font vivre nos territoires de s'emparer de cette ambition. Car protéger la biodiversité, ce n'est pas seulement préserver ce qui reste de nature autour de nous. C'est choisir le monde dans lequel nous voulons vivre demain.

A. Bougrain Dubourg

Allain Bougrain Dubourg

Changer de regard : la nature en ville comme atout pour les habitants et les territoires

Réenchanter les villes et les villages ne consiste pas seulement à transformer les espaces. Cela suppose aussi de faire émerger un autre récit. Avant d'explorer les solutions concrètes proposées dans ce guide, nous vous invitons à prendre un instant pour changer de regard.

Chacun d'entre nous a déjà fait l'expérience ordinaire de déambuler au cœur d'une ville, entre des murs de béton froid ou des façades de vieilles pierres, quand soudain, au détour d'une place, voilà que surgit la végétation et ses camaïeux de verts, le feuillage d'un arbre, un bosquet de chèvrefeuille, le pépiement d'un oiseau ou le vol d'un papillon, avec un banc pour s'asseoir sous la fraîcheur salutaire d'un saule, au contact d'un sol de pleine terre… Par son envoûtement sensoriel, la nature nous rappelle à notre condition première – et éphémère – d'être qui appartient pleinement au monde du Vivant. Au fond, la question se pose : ne serait-ce pas l'univers du « non-bâti » qui donne au bâti son supplément d'âme ?

Si la nature en ville est longtemps apparue comme un simple élément décoratif, ornemental, réservé aux parcs ou aux jardins publics, une nature maîtrisée, dominée, standardisée, on ne mesure que récemment – à l'aune des périodes de canicules, d'inondations, d'épisodes climatiques extrêmes – le rôle essentiel qu'elle assure dans nos vies. Au cœur de zones urbaines écrasées par le bruit, la circulation, les îlots de chaleur et la pollution, « changer notre regard » sur la biodiversité induit nécessairement de comprendre ce que la nature nous apporte : des lieux de détente, de promenade et de contemplation, des espaces de rencontre qui favorisent les échanges sociaux, réduisent le stress et la dépression. En témoigne le nombre d'études scientifiques qui insistent sur l'importance de se « reconnecter » à la nature pour les bienfaits de notre santé mentale et physique. À plus grande échelle, la présence de biodiversité dans les villes limite l'impact des fortes chaleurs estivales grâce à l'ombre et à l'évaporation, tandis que les espaces naturels permettent de mieux gérer les eaux de pluie tout en limitant les risques d'inondation. Enjeu d'attractivité du territoire également : une ville « verte », dotée d'aménagements favorables à la biodiversité, attire davantage d'habitants, de touristes et d'entreprises, l'une des raisons pour laquelle de nombreuses collectivités investissent dans la végétalisation des rues, des cours d'école, des zones de stationnements et des équipements publics.

Autrefois négligée, perçue comme une contrainte ou un critère périphérique, la biodiversité s'impose depuis quelques décennies comme un élément prioritaire dans les projets d'aménagement, mais il reste tant à faire… « Changer de regard sur la nature en ville », c'est accepter que le monde sauvage se développe à son rythme propre, un rythme qui n'est pas celui de l'urbanité, et qu'il obéit à d'autres logiques que celles que nous voulons lui imposer. « *C'est une triste chose de songer que la nature parle et que le genre humain ne l'écoute pas* » confiait justement Victor Hugo. Au cœur de nos villes et nos villages, ouvrir davantage d'espaces à la nature conduit ainsi à une singulière transformation du monde : réparer ce qui a été défait, abîmé, dégradé, pour retrouver le lien qui nous unit à l'ensemble de la biodiversité, et permettre aux habitants d'arpenter des lieux où le bâti et le non-bâti – le minéral et le végétal – cohabitent harmonieusement dans ce qui s'apparente à une indispensable poésie de l'existence.

LPO BIRDLIFE FRANCE

Agir pour la biodiversité

Faire de la nature un levier pour les territoires

Pour faire face aux défis climatiques, énergétiques et environnementaux, la biodiversité constitue un véritable levier et une source d'inspiration. Sa richesse ouvre les possibles pour aménager des territoires résilients, habitables et attractifs en améliorant durablement la qualité de vie des habitants.

Il n'est cependant pas toujours simple de savoir par où commencer, quels leviers mobiliser ou comment concilier les enjeux écologiques avec les réalités techniques, réglementaires et budgétaires des territoires.

Ce guide a été conçu comme un outil d'accompagnement à destination des communes, intercommunalités et acteurs locaux, quels que soient la taille du territoire ou le niveau d'avancement des démarches engagées.

Il propose des pistes d'actions concrètes, progressives et adaptables pour intégrer la nature dans les politiques publiques, les projets d'aménagement, la rénovation du bâti, la gestion des espaces publics ou encore la valorisation du patrimoine local.

Le guide met particulièrement en lumière cette biodiversité discrète avec laquelle nous partageons nos villes et villages : hirondelles, martinets, chauves-souris, pollinisateurs, petits mammifères ou flore spontanée, autant d'espèces qui trouvent refuge au cœur même du bâti ou dans les espaces végétalisés.

Pensé comme un support pratique et évolutif, ce document n'a pas vocation à proposer un modèle unique. Il invite au contraire chaque territoire à s'appuyer sur ses ressources, ses projets et ses spécificités pour construire des espaces de vie plus résilients, plus accueillants et plus vivants, pour la nature comme pour les habitants.





- Mot du Président 1
- Changer de regard : la nature en ville comme atout pour les habitants et les territoires 2
- Faire de la nature un levier pour les territoires 3

CONNAÎTRE, COMPRENDRE & PRÉSERVER

- Les espèces emblématiques du patrimoine vivant 7
- Aspects juridiques sur les espèces protégées et la réglementation 11
- S'inscrire dans le cadre stratégique et réglementaire national 13

AGIR POUR LA NATURE : DES PROJETS POUR AMÉLIORER LA QUALITÉ DE VIE ET RENFORCER LA RÉSILIENCE DES TERRITOIRES

CHAPITRE 1 Aménager son territoire avec le vivant pour maximiser les bénéfices

Mieux connaître, mieux planifier, mieux aménager… pour un territoire plus agréable à vivre et plus durable

- Identifier les potentiels de nature du territoire 17
- Urbanisme et biodiversité : repenser les règles pour mieux vivre demain 19

CHAPITRE 2 Construire et rénover pour le bien-être commun

Faire des bâtiments des refuges pour le vivant… et des lieux plus confortables et exemplaires pour les usagers

- Reconstruction de la ville sur la ville : construire une ville résiliente, fraîche et vivante 23
- Rénover sans nuire au vivant : allier performance énergétique et sauvegarde des espèces 25
- Valoriser le bâti historique : des refuges à préserver pour la biodiversité 27
- Bâtiments communaux (écoles, mairies, équipements sportifs) : des leviers d'exemplarité 29
- Logements et habitats collectifs : sensibiliser et mobiliser les particuliers, copropriétés et bailleurs, à l'intégration de la biodiversité 31

CHAPITRE 3 Créer des espaces publics qui profitent à tous

Favoriser la biodiversité, améliorer le cadre de vie, renforcer les liens sociaux

- Désartificialiser et renaturer : fraîcheur, lien à la nature, pédagogie 35
- Végétaliser pour la biodiversité et le cadre de vie 37
- Gérer les espaces végétalisés autrement : vers une gestion écologique et accueillante pour tous 39

CHAPITRE 4 Faire face aux défis climatiques et sanitaires grâce à la nature

Les services rendus par les écosystèmes au service du territoire

- Solutions fondées sur la nature : lutter naturellement contre les effets du changement climatique 43
- Réduire les îlots de chaleur urbains : des aménagements rafraîchissants pour tous 45
- Préserver et restaurer les cycles de l'eau 47
- Réguler les espèces à enjeux sanitaires grâce aux équilibres naturels 49

CHAPITRE 5 Vivre avec la nature au quotidien : une richesse à (re)découvrir

Reconstruire un lien de proximité, de connaissance et de cohabitation apaisée

- Anticiper et gérer les difficultés de cohabitation avec la faune sauvage 53
- Sensibiliser et mobiliser les citoyens : une implication de tous 57

OUTILLER, FINANCER & VALORISER

- S'appuyer sur les bons partenaires et mobiliser les financements adaptés 61
- Glossaire & ressources 63

Organisé sous forme de fiches thématiques, ce guide apporte des repères, des exemples et des solutions opérationnelles mobilisables selon les contextes locaux. Les fiches sont complémentaires. Lorsqu'une action n'est pas détaillée dans la fiche consultée, la clé de lecture vous indique où trouver les informations nécessaires à sa mise en œuvre.



> Notions, outils et dispositifs

Retrouvez les informations sur...	Consultez les pages
• Atlas de la Biodiversité Communale (ABC)	**18**
• Diagnostic écologique	**17 - 18 - 28**
• Espèces exotiques envahissantes (EEE)	**40**
• Friches urbaines	**24**
• Gestion différenciée des espaces végétalisés	**40**
• Marchés publics – critères biodiversité	**26**
• PLU(i)	**19 - 20**
• Réglementation relative aux espèces protégées	**11 - 26**
• Séquence ERC	**12**
• Stratégie nationale pour la biodiversité	**13**
• Trame écologique	**17 - 18**
• Urbanisme circulaire	**24**
• Végétaliser le bâti	**44**
• Zéro artificialisation nette	**14 - 23**

> Espèces et groupes d'espèces

Retrouvez les informations sur...	Consultez les pages
• Chauves-souris	**9**
• Chenilles processionnaires	**50**
• Étourneaux	**55**
• Goélands	**56**
• Hirondelles	**8 – 26 – 30**
• Martinets	**8 – 29**
• Moustiques	**50**
• Pigeons	**54**
• Rongeurs	**50**

Connaître, comprendre & préserver





Les espèces emblématiques du patrimoine vivant

Nos villes et villages ne sont pas seulement des espaces urbanisés : ce sont aussi des milieux de vie riches, habités par une multitude d'espèces discrètes. Dans les murs, sous les toits, dans les parcs et jardins ou au bord d'une mare, une faune sauvage cohabite avec nous au quotidien.

Souvent méconnues, ces espèces rendent pourtant de précieux services : régulation des insectes, pollinisation, équilibre des écosystèmes... Elles constituent un véritable patrimoine vivant, fragile et précieux, à préserver et à favoriser.

Une diversité insoupçonnée

- **Espèces du bâti :**
Martinets, hirondelles, chauves-souris, moineaux, rapaces...
- **Espèces aux abords des bâtiments, dans les parcs et jardins :**
Amphibiens et reptiles (grenouilles, salamandres, lézards...), insectes pollinisateurs, oiseaux communs des parcs et jardins (mésanges, rougegorges, pies, étourneaux, pigeons...)

Où vivent-elles ?

- **Dans les bâtiments :** fissures, cavités, combles, caves
- **Sur les bâtiments :** façades, toitures, débords
- **Aux abords :** jardins, haies, parcs, mares, zones humides...

Les espèces du bâti : KÉZAKO ?

Certaines espèces se sont adaptées à l'urbanisation en utilisant les bâtiments comme refuge. Elles y trouvent des abris pour se reproduire, nicher, et se reposer. Ces habitats, souvent discrets, sont essentiels à leur survie.

> Quelques espèces parmi beaucoup d'autres

1 - Espèces du bâti


© Alain Boullah
Martinet noir


© Fabrice Croset
Hirondelle de fenêtre


© Yoann Peyrard
Pipistrelle de Kuhl

2 - Espèces aux abords des bâtiments


© Michel Wohrel
Hérisson d'Europe


© Nicolas Macaire
Lézard des murailles


© Nicolas Macaire
Abeille sauvage



1. Les espèces du bâti



> Les Martinets



Surnommés « oiseaux-arbalètes », les martinets passent environ 9 mois sur 12 dans les airs et ne se posent que pour donner naissance à leurs petits, sous nos latitudes. Ils parcourent près de 9 000 km 2 fois par an entre l'Afrique et la France.

Où les trouver ?

√ Dans les **cavités étroites, anfractuosités ou fissures** sous les toits ou sur les façades des bâtiments. Fidèles à leur site de nidification, ils réutilisent chaque année la même cavité.

Régime alimentaire

√ **Insectivores**, ils se nourrissent de moustiques, mouches, guêpes, pucerons, taons...

Plusieurs espèces

√ **Martinet noir :** espèce la plus répandue sur l'ensemble du territoire métropolitain.

√ **Martinet à ventre blanc :** présent principalement dans l'Est et le Sud-Est.

√ **Martinet pâle :** surtout répandu sur le littoral méditerranéen.

Espèces migratrices

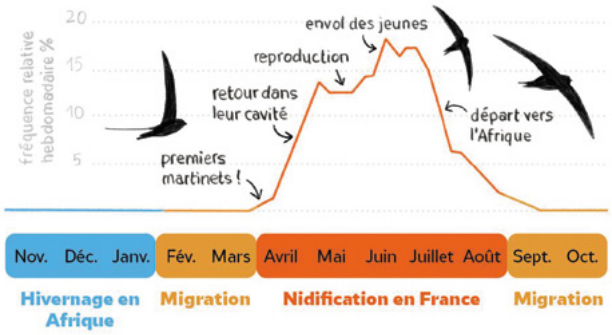



Martinet noir



Martinet à ventre blanc

> Les Hirondelles

Annonciatrices du printemps par leurs vols agiles et leurs chants caractéristiques, les hirondelles **reviennent chaque année au même site de nidification** après un long voyage depuis l'Afrique.

Où les trouver ?

√ **Hirondelle de fenêtre :** fréquente en milieu urbain, elle niche sur les façades rugueuses, sous les débords de toit, balcons ou fenêtres.

√ **Hirondelle rustique :** présente surtout en milieu rural, elle niche à l'intérieur de bâtiments semi-ouverts comme les granges, étables, garages ou préaux.

Régime alimentaire

√ **Insectivores**, elles peuvent manger jusqu'à **60 moustiques, mouches, etc. par heure !**

Espèces migratrices

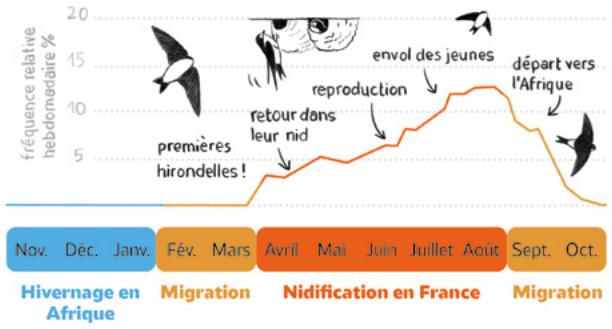



Hirondelle de fenêtre



Hirondelle rustique

> Les Chauves-souris

Seuls mammifères capables de voler, les chauves-souris appartiennent à l'ordre des chiroptères. Leur aile est en réalité une main dont les doigts, à l'exception du pouce, sont allongés et soutiennent une fine membrane de peau. En France métropolitaine, 36 espèces de chauves-souris ont été identifiées.

Où les trouver ?

Selon les espèces, les chauves-souris peuvent être :

- **Fissuricoles** (pipistrelles, molosses) et occuper de petits espaces : fissures, derrière les volets, entre deux parois ;
- **Cavernicoles** (rhinolophes, grands murins) et privilégier des volumes plus importants : caves, combles ou greniers.

Régime alimentaire

- **Insectivores**, elles peuvent manger **chaque nuit** environ **3 000 moustiques !**

Un cycle biologique particulier

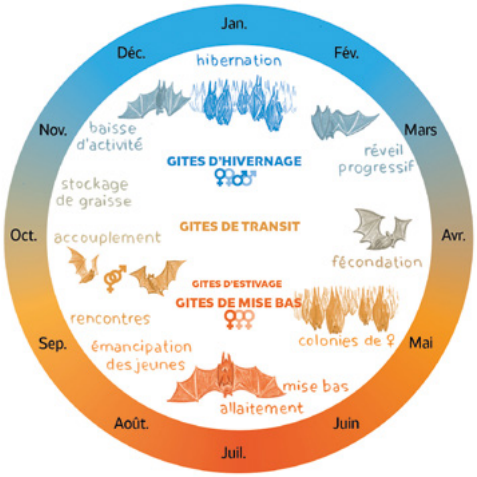


© LPO IDF

Petit rhinolophe dans une cave


© Kulin Yoann Peyrard

Pipistrelle commune derrière un bardage

> D'autres espèces du bâti


©Gregory Smellinckx

Effraie des clochers. Rapace qui niche dans les bâtiments anciens et chasse principalement les petits rongeurs, la nuit.


© Fabrice Croset

Moineau domestique. Niche dans les cavités des bâtiments, arbres et haies. Omnivore : graines, insectes et restes alimentaires.


© Fabrice Croset

Rougequeue noir. Espèce commune des villes et villages. Insectivore, il capture insectes et larves au sol.


© Fabrice Croset

Faucon crécerelle. Petit rapace fréquent des espaces ouverts des villes, où il chasse surtout les rongeurs.

2. Les espèces aux abords des bâtiments



Même modestes, les espaces végétalisés et les milieux humides constituent de véritables refuges pour la biodiversité. Parcs, jardins, haies, mares ou arbres isolés offrent nourriture, abri et lieux de reproduction à de nombreuses espèces.

Du hérisson qui parcourt nos jardins à la tombée de la nuit, au lézard qui se chauffe au soleil sur un mur, en passant par les grenouilles des mares ou les insectes pollinisateurs indispensables à notre alimentation, cette biodiversité ordinaire est partout et mérite notre attention.

> Petits mammifères

Exemple du Hérisson d'Europe

À savoir !

Il peut parcourir 3 km chaque nuit pour se nourrir.



Hérisson d'Europe

Où les trouver ?

✓ Dans les parcs et jardins, haies, tas de feuilles ou sous les buissons.

Régime alimentaire

✓ **Insectivore**, il se nourrit également d'invertébrés terrestres : lombrics, chenilles, limaces ou araignées.

> Amphibiens

Exemple des grenouilles



Grenouille Rieuse

Où les trouver ?

✓ À proximité des mares, étangs, fossés ou zones humides.

Régime alimentaire

✓ **Insectivores**, elles se nourrissent aussi de vers de terre, de mollusques, de petits reptiles.

> Reptiles

Exemple du Lézard des murailles



Lézard des murailles

Où les trouver ?

✓ Sur les murs ensoleillés, rocailles, escaliers, jardins secs ou vieux murets.

Régime alimentaire

✓ **Insectivore**, il se nourrit également d'invertébrés terrestres : lombrics, chenilles, limaces ou araignées.

> Insectes pollinisateurs

Abeilles sauvages, papillons, syrphes...

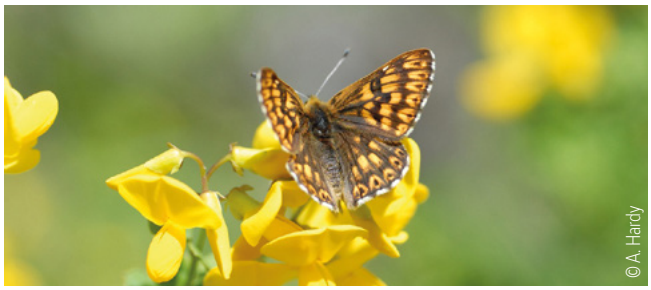

Papillon (Lucine)

Où les trouver ?

✓ Dans les jardins fleuris, prairies, friches, pieds d'arbres ou haies.

Un rôle crucial sur la santé des écosystèmes

Indispensables à la reproduction des plantes et à la production de nombreux fruits et légumes.

Aspects juridiques sur les espèces protégées et la réglementation

La loi du 10 juillet 1976 a marqué un tournant majeur, en introduisant la protection de la nature comme un intérêt général, elle devient ainsi une mission de service public, au même titre que la santé, la sécurité... Elle a notamment renforcé la protection des espèces et introduit la séquence « Éviter, Réduire, Compenser » afin de limiter les atteintes.

Aujourd'hui, la prise en compte de cette réglementation est essentielle pour les collectivités, afin d'intégrer les enjeux de biodiversité dans les projets qu'elles portent comme dans ceux qu'elles instruisent, et de répondre à leur devoir d'exemplarité en matière de préservation de la nature.



Hirondelle de fenêtre © Bernard Deceuninck

Les 3 notions à connaître avant d'agir

1. LA RÉGLEMENTATION ESPÈCES PROTÉGÉES

✓ Espèces animales ou végétales bénéficiant d'une protection légale, ainsi que leurs habitats, afin d'assurer leur conservation

2. LA SÉQUENCE ÉVITER – RÉDUIRE –COMPENSER

✓ Une démarche d'action préventive et de correction des risques d'atteintes à l'environnement

3. ESPÈCES SUSCEPTIBLES D'OCCASIONNER DES DÉGÂTS (ESOD)

✓ Statut réglementaire des espèces auparavant appelées nuisibles

Espèces protégées et réglementation

En France, de nombreuses espèces (Hirondelles, Martinets, chauves-souris, rapaces, hérissons...) sont protégées par la loi (article L.411-1 et suivants du Code de l'environnement) ainsi que par les directives européennes « Oiseaux » (1979) et « Habitats » (1992).

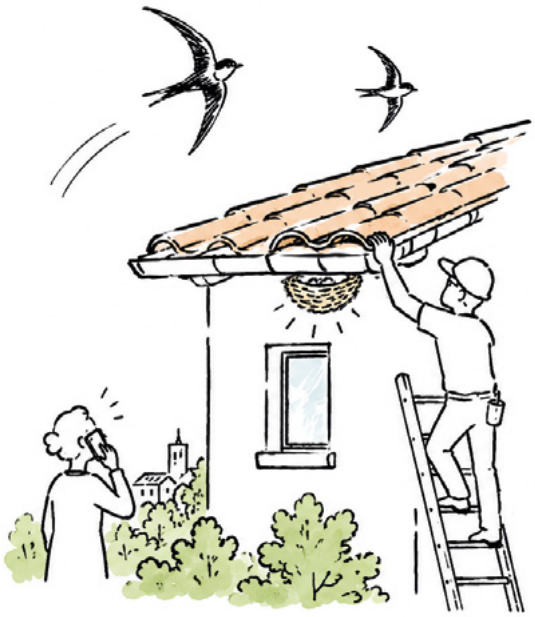

Les listes des espèces protégées ont été constituées par arrêtés ministériels et sont consultables sur le site Internet du service public.

Cette protection implique l'interdiction de :

- ✓ Porter atteinte aux **individus** : destruction, mutilation, capture, perturbation intentionnelle ou naturalisation
- ✓ Détruire, modifier ou dégrader les **habitats naturels** (sites de reproduction et de repos) de ces espèces
- ✓ Détenir ou commercialiser les espèces : transport, détention, utilisation, vente ou achat d'individus vivants ou morts

Le fait de ne pas respecter ces mesures de protection, de manière intentionnelle ou par négligence grave, est puni de jusqu'à 3 ans d'emprisonnement et 150 000 € d'amende (article L.415-3). Pour les personnes morales, l'amende peut atteindre 750 000 €.

Le non-respect de cette réglementation peut également entraîner un arrêt de chantier, des retards, de lourdes sanctions financières et une atteinte à la réputation.

Dérogation espèces protégées : les grandes étapes

Une dérogation "espèces protégées" peut être accordée aux projets relevant d'une raison impérative d'intérêt public majeur (RIIPM) sous conditions strictes : l'absence de solution alternative et le maintien des populations dans un état de conservation favorable. La demande de dérogation doit notamment démontrer que le projet respecte la séquence ERC (Éviter, Réduire, Compenser). Elle est instruite par les services déconcentrés de l'État en charge de l'environnement.


© Bernard Deceuninck

Martinet noir

- **Identifier les enjeux écologiques** (diagnostic écologique) **et appliquer la séquence ERC*** (Éviter, Réduire, Compenser) avec l'appui d'un écologue.
- **Déposer un dossier de demande de dérogation auprès des services de l'État** (DREAL/DDT(M)/DRIEAT/DEAL suivant les départements) lorsque des impacts sur des espèces protégées subsistent malgré les mesures d'évitement et de réduction.
- **Instruction du dossier** : analyse par les services de l'État, consultation d'instances scientifiques et consultation du public.
- **Décision de l'administration** : autorisation ou refus. Les travaux ne peuvent débuter qu'après obtention de l'autorisation.
- **Mettre en œuvre et suivre les mesures prescrites**, qui ont un caractère obligatoire et font l'objet de contrôles.

La séquence Éviter – Réduire – Compenser (ERC)

La séquence Éviter – Réduire – Compenser (ERC), définie par le Code de l'environnement (art. L.110-1), vise à prévenir et limiter les atteintes à la biodiversité selon trois étapes successives :

- **Éviter** les impacts sur les espèces, les habitats et les milieux naturels
- **Réduire** les impacts qui ne peuvent être évités
- **Compenser** en dernier recours les impacts résiduels.

La séquence ERC poursuit un objectif d'absence de perte nette de biodiversité, voire de gain écologique. Les mesures mises en œuvre doivent être suivies dans le temps afin de garantir leur efficacité.

Elle s'applique à tout projet susceptible d'avoir un impact sur la biodiversité, notamment en présence d'espèces protégées ou dans le cadre de procédures relevant du Code de l'environnement.

Une dérogation doit être envisagée dès la présence d'une espèce protégée sur une parcelle ou un bâtiment. Elle est nécessaire lorsqu'il y a un risque caractérisé d'atteinte, malgré la mise en place de mesures d'évitement et de réduction.

Les collectivités jouent un rôle essentiel dans l'anticipation de ces enjeux, tant pour leurs propres projets que dans l'information et l'accompagnement des porteurs de projet.

Espèces susceptibles d'occasionner des dégâts (ESOD)

Certaines espèces peuvent être classées comme « espèces susceptibles d'occasionner des dégâts » (ESOD) lorsque leur présence est susceptible d'entraîner des risques pour la santé ou la sécurité publiques, la biodiversité ou certaines activités humaines.

Ce classement ne signifie pas que leur destruction est libre. Les modalités d'intervention (tir, piégeage, périodes autorisées...) sont strictement encadrées par la réglementation nationale et préfectorale.

Avant toute action, il est indispensable de vérifier le statut de l'espèce concernée et les conditions applicables localement dans les listes des arrêtés ministériels ou dans celle de l'arrêté préfectoral annuel de son département.



Une espèce classée ESOD n'est pas une espèce « sans valeur écologique » et son classement ne justifie pas une destruction systématique.


© Fabrice Cahez

Renard roux

S'inscrire dans le cadre stratégique et réglementaire

Qu'il s'agisse de préserver les espaces naturels, de développer la nature en ville ou d'améliorer le cadre de vie des habitants, les actions locales s'inscrivent dans un cadre stratégique et réglementaire de plus en plus structurant.

Loin d'être une contrainte supplémentaire, ce cadre constitue une opportunité pour orienter les projets d'aménagement, mobiliser des financements et renforcer la résilience des territoires. Comprendre les grandes orientations nationales et européennes permet ainsi aux collectivités de donner davantage de cohérence et d'ambition à leurs démarches en faveur du vivant.


© Abel Cingal

Les 3 notions clés

1. UN CAP POLITIQUE EUROPÉEN ET NATIONAL

- ✓ Stratégies Européenne et Nationale Biodiversité 2030
- ✓ Règlement européen et plan national restauration de la nature
- ✓ Stratégie Locale pour la Biodiversité
- ✓ Plan national Nature en ville

2. UN CADRE RÉGLEMENTAIRE STRUCTURANT

- ✓ Objectif Zéro Artificialisation Nette (ZAN)
- ✓ Évaluation environnementale des projets
- ✓ Protection des continuités écologiques

3. DES LEVIERS POUR AGIR ET FINANCER LES PROJETS

- ✓ Critères environnement dans la commande publique
- ✓ Programmes d'accompagnement
- ✓ Financements mobilisables

Un cap politique européen et national

Stratégies Européenne et Nationale Biodiversité 2030

Elles visent à mettre la biodiversité de l'Europe puis de la France sur la voie du rétablissement d'ici à 2030 dans l'intérêt des populations, de la nature et du climat.

La Stratégie Nationale Biodiversité (SNB) comporte 39 mesures autour de 4 axes : réduire les pressions sur la biodiversité, protéger et restaurer les écosystèmes, mobiliser les acteurs et garantir les moyens de ces ambitions. Par exemple la mesure 30 : « Déployer la planification territoriale »

- ✓ Action 1 : Mieux intégrer les enjeux biodiversité dans le cadre de la planification territoriale
- ✓ Action 2 : Accompagner les collectivités pour mieux connaître la biodiversité sur leur territoire à travers l'Atlas de la Biodiversité Communale
- ✓ Action 3 : Renforcer les leviers à la main des collectivités pour faire émerger et mener à bien des projets territoriaux ambitieux en matière de biodiversité.

Par ailleurs, la révision du **Plan National Nature en ville** constitue l'une des actions phares de la SNB 2030.

Règlement européen et plan national sur la restauration de la nature

- ✓ Objectif de restaurer 90 % des milieux dégradés terrestres, aquatiques et marins, d'intérêt européen d'ici 2050, ainsi que la biodiversité dite « plus ordinaire » (zones humides, tourbières, prairies, forêts, haies, rivières ou espaces urbains « verts »). Ce règlement introduit pour la première fois des obligations de résultats en matière de restauration écologique, assorties d'indicateurs de suivi par écosystèmes et de rapports réguliers.

Stratégie Locale pour la Biodiversité

Une Stratégie Locale pour la Biodiversité (SLB) permet à une commune ou une intercommunalité de traduire les objectifs européens, nationaux et régionaux en une feuille de route adaptée aux enjeux de son territoire.

Elle repose sur trois éléments : un diagnostic pour mieux connaître la biodiversité locale et identifier les enjeux prioritaires, des orientations stratégiques et un plan d'actions mobilisant les acteurs du territoire.

Cadre normatif

Objectif Zéro Artificialisation Nette (ZAN) : protéger les sols

L'équivalent de près de 24 000 hectares d'espaces naturels, agricoles et forestiers (ENAF) a été urbanisé par an en France entre 2013 et 2023, soit près de 5 terrains de football par heure. Pourtant, les sols rendent de nombreux services essentiels : ils abritent une biodiversité riche, stockent du carbone, filtrent l'eau, limitent les risques d'inondation et contribuent à la qualité du cadre de vie. L'artificialisation entraîne une altération durable des fonctions écologiques des sols et représente l'une des principales pressions pesant sur la biodiversité d'après l'IPBES.



Fleurs sauvages

Objectifs du ZAN

- ✓ Atteindre le Zéro Artificialisation Nette des sols d'ici 2050
- ✓ Réduire de moitié la consommation d'ENAF d'ici 2031
- ✓ Préserver les fonctions écologiques des sols.

Ce que cela implique pour les collectivités

- ✓ Décliner les objectifs du ZAN dans les documents de planification et d'urbanisme (SRADDET, SDRIF, SAR, PADDUC puis dans les SCoT et PLU/Cartes communales)
- ✓ Adapter les projets aux besoins du territoire tout en limitant la consommation foncière
- ✓ Concilier développement local, production de logements et préservation des espaces naturels.

Adapter les modèles d'aménagement

- ✓ Prioriser la transformation et la valorisation de la ville existante
- ✓ Réhabiliter les friches à faible enjeu écologique et les espaces déjà artificialisés
- ✓ Mobiliser les logements vacants et revitaliser les centres-bourgs
- ✓ Optimiser la densité urbaine pour rapprocher habitants, services et activités
- ✓ Renforcer la place de la nature dans les villes et villages afin d'améliorer la qualité de vie et la résilience des territoires.

Leviers pour agir et financer les projets

Commande publique

- ✓ Intégration de critères environnementaux dans les marchés publics
- ✓ Valorisation des solutions favorables à la biodiversité.

Programmes d'accompagnement

- ✓ Territoires Engagés pour la Nature (TEN)
- ✓ Atlas de la Biodiversité Communale (ABC)
- ✓ Appels à projets biodiversité et renaturation.

Financements mobilisables

- ✓ Fonds Vert
- ✓ Office français de la biodiversité (OFB)
- ✓ Agences de l'eau
- ✓ Régions et départements
- ✓ Banque des territoires...

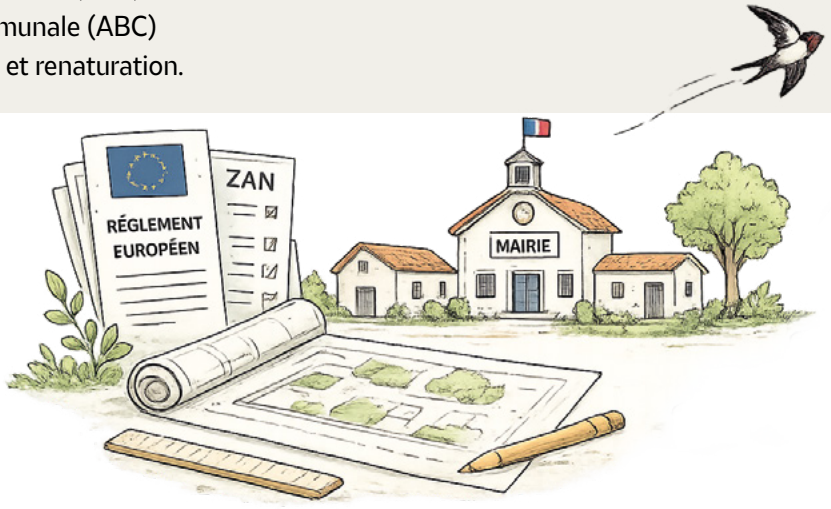

Aménager son **territoire** avec le **vivant** pour **maximiser** les **bénéfices**



Mieux **connaître,**
mieux **planifier,**
mieux **aménager…**
pour un **territoire** plus **agréable à vivre** et plus **durable.**


observer
planifier
agir

Identifier les potentiels de nature du territoire

Réaliser un état des lieux de la biodiversité d'un territoire constitue une étape essentielle pour construire un plan d'actions cohérent et opérationnel. Cette analyse permet d'identifier les richesses écologiques, les fragilités, ainsi que les enjeux et potentiels propres au territoire. Pour accompagner cette démarche, les collectivités disposent de différents outils d'observation et de diagnostic adaptés aux contextes locaux.



Inventaire faunistique © Alexis Orseau

Objectifs pour la biodiversité

- ✓ Connaître finement la biodiversité locale
- ✓ Identifier les lieux à fort enjeu et les priorités d'actions
- ✓ Co-construire un plan d'actions local
- ✓ Réduire les pressions sur les milieux
- ✓ Restaurer les continuités écologiques

Bénéfices pour le territoire et les habitants

- ✓ Dynamique citoyenne et participative renforcée
- ✓ Valorisation du patrimoine naturel

Quels sont vos enjeux sur cette thématique ?

Actions à mettre en œuvre

1. PREMIERS PAS

✓ Mettre en place des inventaires participatifs de la biodiversité

2. ALLER PLUS LOIN

✓ Engager un Atlas de la Biodiversité Communale

✓ Cartographier les continuités écologiques

3. PROJET STRUCTURANT

✓ Définir et mettre en œuvre un plan d'actions à l'issue de l'ABC

✓ Généraliser les diagnostics écologiques en amont de tout projet

Retour d'expérience : Atlas de la Biodiversité Communale

La ville de Laillé (35) a réalisé un Atlas de la Biodiversité Communale entre 2021 et 2023, en partenariat avec cinq associations et organismes naturalistes, dont la LPO Bretagne.

Après une synthèse des connaissances existantes, des inventaires naturalistes ont été menés et ont révélé la présence d'espèces jusque-là non recensées sur le territoire.

La démarche a mobilisé les habitants grâce à des avis de recherche sur certaines espèces patrimoniales, comme l'Effraie des clochers, et à des animations nature réunissant plus de 200 participants. Une cartographie des milieux présents sur la commune a également été réalisée.

Au total, près de 1 700 espèces de faune et de flore, ainsi que des données sur leur répartition, ont été recensées à Laillé, contre moins de 1 000 espèces connues avant l'ABC. Cette démarche a ensuite conduit à la mise en place d'un plan d'actions en faveur de la biodiversité.

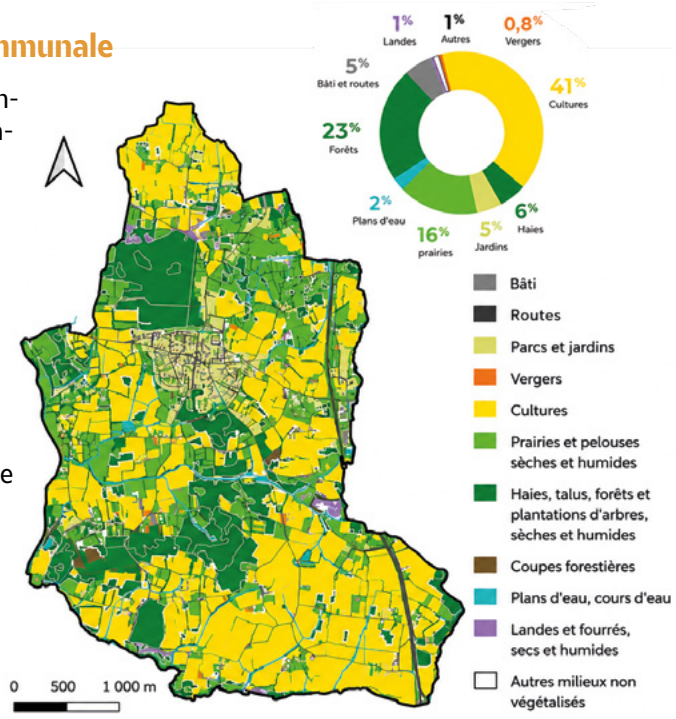

2024 - Commune de Laillé
Carte des grands types de végétation d'Ille-et-Vilaine (CBNB)

Intégration aux politiques publiques

☐ SCoT ☐ PLU(i)

Mise en œuvre des actions

ALLER PLUS LOIN

Réaliser son Atlas de la Biodiversité Communale

Toute commune peut candidater auprès de l'Office Français de la Biodiversité pour financer un Atlas de la Biodiversité Communale (ABC).

Cette démarche permet de mieux connaître la faune, la flore et les milieux naturels du territoire, tout en mobilisant les acteurs locaux (élus, techniciens, associations et habitants) autour d'un projet partagé.

L'ABC constitue également un outil d'aide à la décision pour définir des actions de préservation et de restauration adaptées aux enjeux locaux, alimenter les documents de planification (PLU(i), SCoT...) et valoriser le patrimoine naturel du territoire.

Comment démarrer la démarche ?

- √ **1.** S'appuyer sur des associations et experts naturalistes
- √ **2.** Mobiliser les habitants et acteurs locaux pour réaliser les inventaires
- √ **3.** Réaliser le diagnostic, cartographier et hiérarchiser les enjeux
- √ **4.** Formaliser les résultats dans une synthèse partagée
- √ **5.** Définir un plan d'actions et des mesures de protection prioritaires
- √ **6.** Mettre en œuvre, valoriser et partager les productions de l'ABC

ALLER PLUS LOIN

Cartographier les continuités écologiques de son territoire

Dans le cadre d'un ABC ou en complément de celui-ci, les collectivités peuvent réaliser une cartographie des continuités écologiques.

Cette démarche vise à identifier les réservoirs de biodiversité, les corridors écologiques et les ruptures de continuité afin de mieux orienter les actions de préservation et de restauration.

Une cartographie fine des continuités terrestres et aquatiques facilite l'identification des secteurs à protéger et à reconnecter, au titre de la **Trame verte et bleue**.

D'autres trames peuvent dans ce cadre également être étudiées :

- √ **Trame noire** : limitation des empreintes lumineuses
- √ **Trame blanche** : limitation des nuisances sonores
- √ **Trame brune** : préservation des sols vivants
- √ **Trame turquoise** : connexion entre milieux terrestres et aquatiques

À savoir !

Les continuités écologiques terrestres et aquatiques doivent être intégrées aux documents de planification comme les PLU(i) et les SCOT (Trame verte et bleue), mais il est possible d'aller plus loin, notamment en intégrant les autres trames !

PROJET STRUCTURANT

Généraliser les diagnostics écologiques en amont de tout projet public ou privé

Certains projets sont soumis à une évaluation environnementale impliquant la réalisation d'une étude d'impact, qui comporte une analyse des enjeux écologiques. Pour les autres projets, il est également recommandé de réaliser un diagnostic écologique, confié à un écologue, en amont de tout aménagement public ou privé : requalification de friches, rénovation de bâtiments ou réaménagement d'espaces publics.

Ces diagnostics permettent d'évaluer précisément les enjeux de biodiversité du site et de définir des mesures pour éviter, réduire et, si nécessaire, compenser les impacts du projet sur la biodiversité.



Inventaire participatif dans le cadre d'un ABC

Urbanisme et biodiversité : repenser les règles pour mieux vivre demain


Pré de la Lisette Bagneux @ Maëva Fèrer

L'aménagement des villes et les formes urbaines ont de forts impacts sur la biodiversité : artificialisation des sols, destruction d'habitats et d'individus, fragmentation des continuités écologiques... Un aménagement durable est pourtant possible et souhaitable pour des villes résilientes et agréables à vivre.

Les outils principaux pour préserver et renforcer le patrimoine naturel d'un territoire, ce sont les documents d'urbanisme et notamment les Plans Locaux d'Urbanisme.

Objectifs pour la biodiversité

- ✓ Adapter les pratiques d'aménagement pour prendre en compte la biodiversité
- ✓ Préserver l'existant et notamment les sites à forts enjeux écologiques
- ✓ Préserver et restaurer les continuités écologiques

Bénéfices pour le territoire et les habitants

- ✓ Gestion des risques inondation, lutte contre les îlots de chaleur...
- ✓ Amélioration de la qualité de vie : accès à la nature, bien-être, santé
- ✓ Attractivité du territoire renforcée

Quels sont vos enjeux sur cette thématique ?

Actions à mettre en œuvre

1. PREMIERS PAS

- ✓ Intégrer la biodiversité dans le PLU(i)
- ✓ Former à la prise en compte de la biodiversité les agents en charge de l'urbanisme et les élus
- ✓ Promouvoir une grille d'analyse des projets d'aménagement auprès des porteurs de projets

2. ALLER PLUS LOIN

- ✓ Assurer le dialogue entre les services urbanisme et biodiversité pour le traitement des demandes d'autorisation d'urbanisme

3. PROJET STRUCTURANT

- ✓ Élaborer un PLU(i) ambitieux dans l'intégration des enjeux biodiversité
- ✓ Demander une labellisation biodiversité sur l'ensemble des projets portés par la collectivité (Biodivercity, Effinature)

Retours d'expériences : à Auch, un SIG qui protège efficacement les hirondelles

À Auch, les données issues de l'ABC et des enquêtes de la LPO sont croisées avec les demandes d'autorisation d'urbanisme grâce à un SIG. Lorsqu'un projet est situé à moins de 50 mètres d'un nid d'hirondelles recensé, une alerte est automatiquement envoyée au service Biodiversité, qui contacte le porteur du projet. Ce dispositif a déjà permis d'éviter plusieurs destructions de nids et d'adapter les travaux pour préserver ces espèces protégées.

Le BiodivScore de la Ville de Paris

Développé par la Ville de Paris, le BiodivScore est un outil d'auto-évaluation qui aide les porteurs de projets à mesurer et améliorer leur prise en compte de la biodiversité. Basé sur la démarche Éviter-Réduire-Compenser, il évalue le potentiel d'accueil du vivant, son intégration dans le projet, l'impact des travaux et les pratiques de gestion à long terme.

Intégration ambitieuse de la biodiversité dans le PLU(i)

☐ Rapport de présentation ☐ PADD ☐ OAP thématique ☐ OAP sectorielle ☐ Règlement écrit et graphique

Mise en œuvre des actions

Aller plus loin

Assurer le dialogue entre les services urbanisme et biodiversité pour le traitement des demandes d'autorisation d'urbanisme

Les projets d'aménagement et de rénovation passent pour la plupart par une demande d'autorisation de travaux ou bien de permis de construire. La délivrance d'une autorisation d'urbanisme permet à la commune de vérifier que les travaux sont bien conformes aux règles d'urbanisme locales et environnementales. Certaines communes possèdent à la fois une équipe « urbanisme » et une équipe « biodiversité/nature en ville » qui ont à gagner à mieux communiquer entre elles pour améliorer la prise en compte de la biodiversité.

Que mettre en place pour intégrer la biodiversité dans les étapes d'instruction ?

- ✓ **1.** Un avis systématique pour certains dossiers (projets qui touchent un secteur sensible par exemple)
- ✓ **2.** Un SIG partagé (TVB, les zones humides, les arbres remarquables, des données de l'ABC ou des inventaires naturalistes, etc.) avec des alertes automatiques lorsqu'un projet touche ces éléments
- ✓ **3.** Un comité technique hebdomadaire urbanisme/environnement/biodiversité

Projet structurant

Élaborer un PLU(i) ambitieux dans l'intégration des enjeux biodiversité

Selon le 6° de l'article L.101-2 du Code de l'Urbanisme, le PLU doit définir des objectifs en lien avec « la protection des milieux naturels et des paysages, la préservation de la biodiversité, des écosystèmes, des espaces verts ainsi que la création, la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques ».

La biodiversité doit être prise en compte dans toutes les pièces du PLU(i). Ce sont plus particulièrement les pièces opposables (règlement/zonage, OAP) qui permettent d'encadrer les projets d'aménagement et assurer la prise en compte de la biodiversité.

À savoir !

La loi Climat et Résilience de 2021 rend obligatoire l'élaboration de l'OAP thématique Trame verte et bleue.

Exemples de règles relatives au traitement des clôtures : le PLU de Quinson (04), prise en compte des clôtures en zone A

« Seuls les grillages et/ou les haies vives sont autorisés. Les clôtures peuvent être doublées de haies vives constituées de plusieurs espèces végétales locales. Les panneaux rigides et les brises vues de tous types (panneaux décoratifs, bâches textiles et claustras, etc.) sont interdits. [...]

Pour les clôtures non liées à l'activité agricole :
- Les clôtures doivent être hydrauliquement et écologiquement perméables.
- Les grillages doivent être à maille large ou comporter des passages pour la petite faune qui seront régulièrement installés (maillage de diamètre supérieur à 10 cm et/ou hauteur entre le sol et le grillage supérieure à 10cm, et/ou présence de passage à faune régulièrement installés) ».

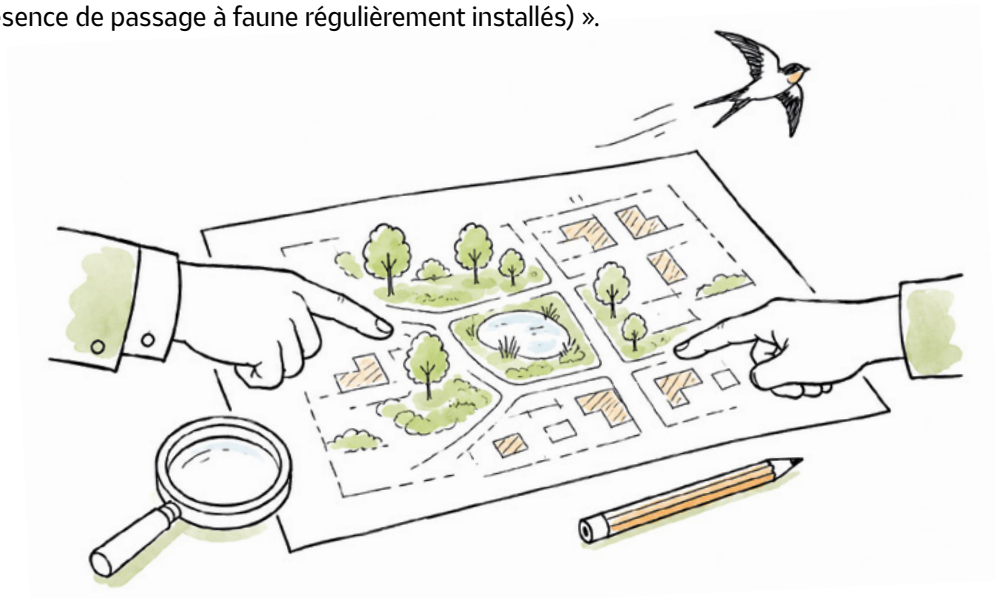

Aller plus loin...

Construire et rénover pour le bien-être commun



Faire des **bâtiments**
des **refuges pour le vivant…**
et des lieux plus **confortables** et **exemplaires** pour les usagers.


diagnostiquer
concevoir
rénover

Reconstruction de la ville sur la ville : construire une ville résiliente, fraîche et vivante


Pré de la Lisette Bagneux © Maeva Felten

Dans le cadre de la mise en œuvre du Zéro Artificialisation Nette (ZAN), les territoires doivent limiter l'extension urbaine pour préserver les sols et les espaces naturels, agricoles et forestiers. La reconstruction de la ville sur la ville favorise un développement plus sobre en foncier. Inspirée de l'urbanisme circulaire, elle s'appuie sur la réhabilitation du bâti existant, la reconversion des friches et la mobilisation des logements vacants. L'objectif est de construire une ville résiliente, conciliant densité urbaine, qualité de vie et préservation de la biodiversité.

Objectifs pour la biodiversité

- ✓ Préservation des espaces naturels et agricoles en limitant l'étalement urbain
- ✓ (A)Ménager avec le vivant
- ✓ Promouvoir l'urbanisme circulaire pour préserver les sols et prendre en compte la biodiversité
- ✓ Préserver et restaurer les continuités écologiques urbaines

Bénéfices pour le territoire et les habitants

- ✓ Limitation du ruissellement et des inondations, lutte contre les îlots de chaleur ...
- ✓ Amélioration de la qualité de vie : accès à la nature

Quels sont vos enjeux sur cette thématique ?

Actions à mettre en œuvre

1. PREMIERS PAS

✓ Identifier les bâtiments vacants et favoriser leur réhabilitation

✓ Identifier le gisement foncier avec un potentiel de densification verticale/horizontale

✓ Préserver les parcs, jardins d'intérêt, alignements d'arbres, etc.

2. ALLER PLUS LOIN

✓ Inventorier les friches et identifier les enjeux écologiques sur celles-ci : réhabiliter les friches à faibles enjeux et préserver celles à enjeux forts

✓ Mettre en œuvre les principes de l'urbanisme circulaire sur les secteurs à enjeux

3. PROJET STRUCTURANT

✓ Identifier les continuités écologiques pour concilier densification du bâti et biodiversité

✓ Promouvoir l'urbanisme circulaire sur l'ensemble du territoire

Retour d'Expérience : Un ancien hôpital se transforme en îlot urbain multifonctionnel

À Rochefort (17), l'ancien hôpital Saint-Charles, désaffecté depuis plusieurs années, fait l'objet d'un projet de renouvellement urbain pour redonner vie à ce site en friche, au cœur de la ville. Après désamiantage, démolition d'une partie du bâti et dépollution du sol, le projet prévoit la réhabilitation de l'immeuble conservé et la construction d'un pôle de formation. Cette démarche illustre l'urbanisme circulaire : transformer un site déjà urbanisé pour répondre aux besoins du territoire, plutôt que d'étendre la ville sur des espaces naturels ou agricoles. En privilégiant le renouvellement urbain, l'opération contribue à limiter la consommation foncière et à préserver les sols. La mixité des usages, associant enseignement, bureaux, logements et espaces polyvalents, doit également favoriser la vitalité du centre-ville. Un exemple de ville qui se transforme sur elle-même pour concilier attractivité et préservation du vivant.


© Maeva Felten

Réhabilitation hôpital en logements

Intégration aux politiques publiques

☐ PLU(i) ☐ PLH ☐ Politiques locales d'économie circulaire et de transition écologique

Mise en œuvre des actions

Aller plus loin

Inventorier les friches et identifier les enjeux écologiques

Les friches représentent un gisement foncier stratégique dans une logique de lutte contre l'étalement urbain, de densification et de renouvellement urbain.

Lorsque leur reconversion n'est pas immédiate, elles peuvent toutefois devenir de véritables réservoirs de biodiversité. Selon leur localisation et leur connexion aux continuités écologiques, elles peuvent accueillir de nombreuses espèces. Souvent peu fréquentées et composées de milieux variés, elles offrent des conditions favorables à la faune et à la flore, parfois plus riches que celles des parcs et jardins urbains voisins.

Il est donc essentiel de réaliser des diagnostics écologiques afin d'identifier les enjeux de biodiversité associés à ces espaces, notamment dans le cadre d'un Atlas de la Biodiversité.

Orienter les usages à attribuer aux différents sites en fonction de l'analyse des enjeux

✓ **1. Conserver les espaces les plus riches en biodiversité**

Les sites abritant des espèces patrimoniales ou protégées sont à préserver. Ils peuvent être valorisés dans le cadre d'un parc urbain écologique intégrant la faune et la flore présentes : maintien de la végétation en place, préservation de la diversité des habitats, création de zones non accessibles au public, installation de ganivelles et de platelages, mise en œuvre d'une gestion écologique

✓ **2. Utiliser les friches à faible enjeu écologique pour l'aménagement**

Privilégier l'implantation du bâti sur les zones déjà minéralisées tout en préservant des espaces de pleine terre.



Renard sur une friche marseillaise du projet « Plus belle ma friche », lauréat de l'appel à projets « Pépites Naturelles »

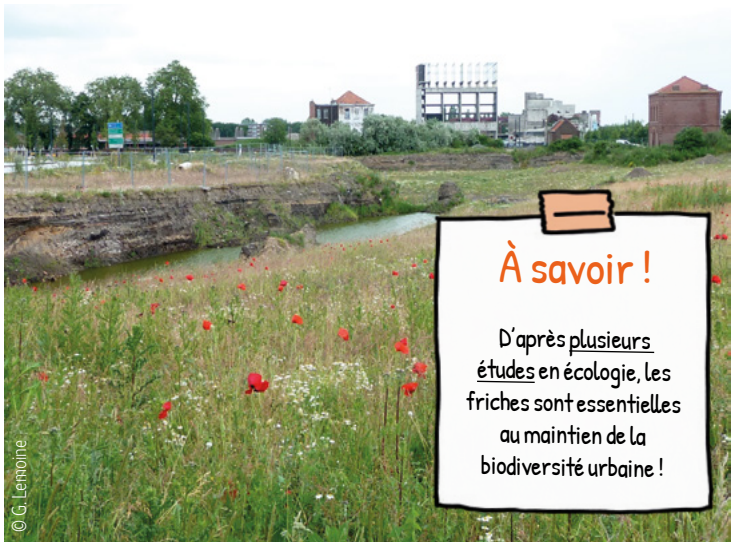

Friche urbaine

Projet structurant

Promouvoir l'urbanisme circulaire sur l'ensemble du territoire

Théorisé notamment par l'urbaniste Sylvain Grisot, l'urbanisme circulaire apporte des solutions pour lutter contre l'artificialisation des sols et préserver les ENAF. Cet urbanisme repose sur une reconstruction de la ville sur la ville et une application des principes de l'économie circulaire à l'aménagement urbain.

Les principes de l'urbanisme circulaire :

✓ **Intensifier les usages des espaces existants**. Il est estimé qu'un bâtiment est vide 10 % du temps alors qu'il pourrait être exploité à 100 % : mutualiser et optimiser l'utilisation des bâtiments et équipements sous-occupés (bureaux, parkings, cantines, etc.) afin de limiter la consommation de nouveaux espaces.

✓ **Transformer et adapter l'usage des bâtiments existants/vacants** pour les rendre à nouveau exploitables. Il s'agit également de concevoir des bâtiments modulables et adaptables aux besoins des usagers au cours du temps pour en finir avec l'obsolescence programmée des bâtiments.

✓ **Densifier les espaces urbains et recycler les sols.** Réinvestir les friches industrielles et commerciales à faible enjeu écologique pour développer de nouveaux projets sur des terrains déjà urbanisés. Ces sites nécessitent souvent des actions de dépollution des sols voire de reconstruction de sols pour leur rendre certaines de leurs fonctions.

Rénover sans nuire au vivant : allier performance énergétique et sauvegarde des espèces

Les opérations de rénovation énergétique, indispensables à l'adaptation au changement climatique, peuvent toutefois entraîner la disparition des habitats d'espèces protégées qui nichent ou se réfugient dans les bâtiments (hirondelles, martinets, chauves-souris...), notamment lors d'une isolation par l'extérieur ou d'une réfection de toiture. Grâce à leurs compétences en urbanisme et en biodiversité, planification et gestion du patrimoine public, les collectivités peuvent agir à deux échelles : sur le territoire et dans les projets de rénovation de leur patrimoine bâti.



Intégration gîte à chauve-souris dans l'ITE © LPO IDF

Objectifs pour la biodiversité

- ✓ Respecter la réglementation espèces protégées
- ✓ Systématiser la prise en compte de la biodiversité sur les projets de rénovation menés au sein du territoire
- ✓ Concilier performance énergétique et biodiversité

Bénéfices pour le territoire et les habitants

- ✓ Préservation d'espèces emblématiques
- ✓ Valorisation écologique et patrimoniale du territoire
- ✓ Régulation des moustiques par la sauvegarde de prédateurs naturels

Quels sont vos enjeux sur cette thématique ?

Actions à mettre en œuvre

1. PREMIERS PAS

- ✓ Cartographier les bâtiments accueillant des espèces du bâti
- ✓ Sensibiliser les porteurs de projets et les services concernés
- ✓ Former les équipes et désigner des référents biodiversité
- ✓ Mettre en œuvre la démarche espèces protégées sur les opérations de rénovation

2. ALLER PLUS LOIN

- ✓ Intégrer la biodiversité du bâti dans les documents de planification et les autorisations d'urbanisme
- ✓ Prévoir des exigences environnementales dans les marchés publics

3. PROJET STRUCTURANT

- ✓ Faire du patrimoine communal un levier d'exemplarité
- ✓ Développer une stratégie territoriale conciliant rénovation énergétique et biodiversité



Intégration aux politiques publiques

☐ PLU(i) ☐ Demande d'autorisation d'urbanisme ☐ Règlement de ravalement de façade ☐ Marchés publics

Mise en œuvre des actions

Premier pas

Mettre en œuvre la démarche espèces protégées sur les projets de rénovation du bâti public

1. Identifier les enjeux écologiques
- √ Associer un écologue dès la conception du projet
- √ Réaliser un diagnostic écologique

2. Programmer et prévoir
- √ Adapter le phasage des travaux aux cycles biologiques des espèces et inscrire les mesures biodiversité dans le planning chantier
- √ Intégrer les mesures au cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et au dossier de consultation des entreprises (DCE)
- √ Réaliser les démarches réglementaires (dossier de dérogation espèces protégées)

3. Mettre en place des mesures sur les chantiers
- √ Mesures de réduction de l'impact de la phase chantier (préservation des cavités et accès par exemple)
- √ Mesures d'adaptation architecturale et autres mesures pour la conservation des espèces (intégration de nichoirs, gîtes...)

4. Valider l'efficacité des mesures
- √ Assurer le suivi des aménagements afin de vérifier leur efficacité, et au besoin, les adapter

Solutions pour les hirondelles de fenêtre

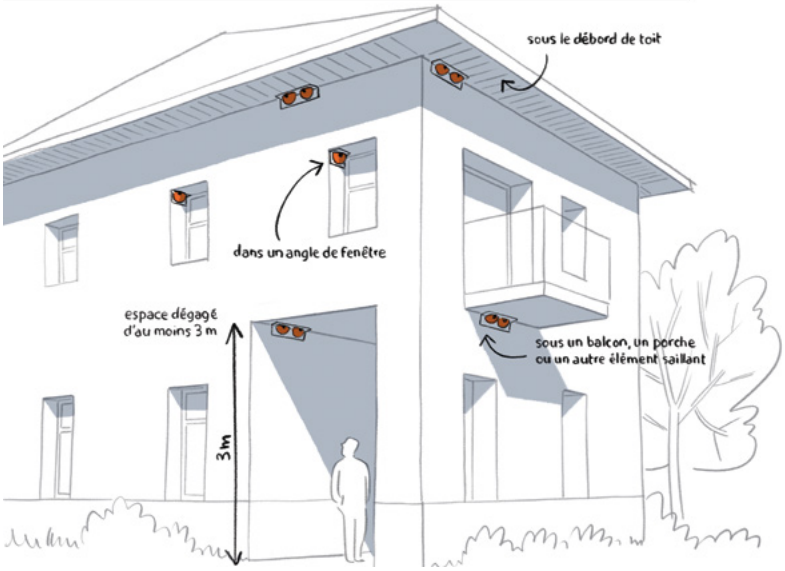

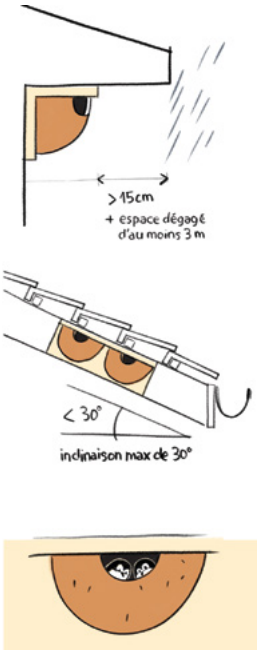



Aller plus loin...

Aller plus loin

Intégrer la biodiversité dans les marchés publics

La réglementation impose désormais l'intégration de critères environnementaux dans la commande publique.

Les marchés publics peuvent notamment prévoir :
- √ des diagnostics écologiques
- √ l'accompagnement par un écologue
- √ l'intégration de dispositifs favorables à la faune
- √ des mesures de réduction des impacts

À savoir !

La loi Climat et Résilience introduit une obligation de clauses vertes dans tous les marchés publics à partir d'août 2026

Le site Internet la Clause Verte propose des exemples de clauses environnementales à utiliser en l'état ou à étoffer

Il est en effet aussi possible de préciser les espèces ciblées, leurs phénologies, les périodes obligatoires pour les inventaires... en fonction du contexte et des enjeux du territoire.

Valoriser le bâti historique : des refuges à préserver pour la biodiversité


Faucon pèlerin © David Tipiin

La France compte plus de 46 000 monuments historiques protégés. Derrière les pierres, charpentes, clochers ou caves, ces bâtiments accueillent une biodiversité souvent méconnue : hirondelles, martinets, chauves-souris, faucons, reptiles, invertébrés ou flore sauvage.

Le bâti ancien constitue ainsi un véritable refuge pour de nombreuses espèces parfois menacées. En intégrant la biodiversité dans les projets de gestion et de restauration, il est possible de concilier préservation du patrimoine culturel et vivant.

Objectifs pour la biodiversité

- ✓ Connaître la biodiversité des sites historiques
- ✓ Respecter la réglementation espèces protégées
- ✓ Favoriser le gîte et le couvert pour les espèces

Bénéfices pour le territoire et les habitants

- ✓ Protection d'espèces emblématiques
- ✓ Valorisation écologique et patrimoniale
- ✓ Attractivité touristique et pédagogie

Quels sont vos enjeux sur cette thématique ?

Actions à mettre en œuvre

1. PREMIERS PAS

✓ Inventorier les espèces présentes dans et autour du bâti

✓ Identifier les contraintes architecturales du site

✓ Sensibiliser les visiteurs et agents du site

2. ALLER PLUS LOIN

✓ Élaborer un plan de gestion et d'aménagement adapté

✓ Préserver les habitats des espèces lors des travaux de restauration du bâti

3. PROJET STRUCTURANT

✓ Faire des bâtiments historiques des refuges pour la biodiversité sur le long terme

✓ Mettre en place un suivi annuel des espèces en période de reproduction et d'hivernage

Retour d'expérience : Programme « biodiversité des cathédrales » en PACA

Porté par la LPO PACA en partenariat avec la DRAC, ce programme illustre une démarche d'anticipation des enjeux de biodiversité dans les projets de restauration du patrimoine bâti. Initié à la suite de travaux prévus sur la cathédrale de Gap, ce partenariat vise à intégrer la faune du bâti dès la phase de conception des projets de rénovation afin de mieux concilier préservation patrimoniale et biodiversité. Entre 2024 et 2025, des inventaires naturalistes ont été réalisés sur sept cathédrales de la région PACA pour identifier les espèces présentes et définir des préconisations adaptées. Ces diagnostics ont conduit à l'installation de nichoirs et de gîtes pour différentes espèces (martinets, chauves-souris, faucons crécerelles), en concertation avec les Architectes des Bâtiments de France. Cette collaboration étroite entre acteurs du patrimoine et de la biodiversité permet de mettre en œuvre des solutions techniques compatibles avec les contraintes architecturales.


© Chloé Piccinin

Installation nichoir Faucon Crécerelle

Intégration aux politiques publiques

☐ PLU(i) ☐ PVAP ☐ PSMV

☐ Plan de gestion de jardin historique

Mise en œuvre des actions

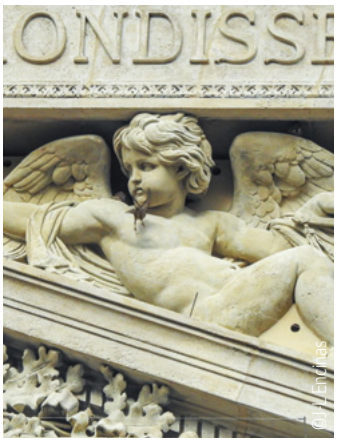

Création d'un nichoir à Moineaux sur la mairie du 11e arrondissement de Paris

Premier pas

Inventorier les espèces présentes dans et autour du bâti

Faire appel à une structure spécialisée (LPO locale, bureau d'études, écologue indépendant...) afin de réaliser un inventaire des espèces présentes dans le bâti et ses abords : hirondelles, martinets, chauves-souris, rapaces, reptiles, insectes, flore...

Ce diagnostic permet de :

- ✓ Identifier les espèces et habitats présents
- ✓ Repérer les périodes sensibles (reproduction, hivernage...)
- ✓ Prioriser les actions de protection et d'aménagement.

Aller plus loin

Préserver les habitats des espèces lors des travaux de restauration du bâti

Les travaux de restauration peuvent impacter les habitats utilisés par la faune : cavités, accès aux combles, fissures, clochers, charpentes...

À partir du diagnostic écologique, des mesures adaptées peuvent être mises en œuvre :

- ✓ Conservation ou restauration des cavités existantes
- ✓ Maintien des accès utilisés par les espèces
- ✓ Pose de nichoirs ou de gîtes
- ✓ Gestion écologique des abords du bâtiment

Les différents acteurs (architectes des bâtiments de France, maîtres d'œuvre, techniciens espaces extérieurs, écologues...) doivent être impliqués afin de garantir des solutions techniques compatibles avec les contraintes architecturales.

Projet structurant

Inscrire la démarche dans la durée

La préservation et le maintien de la biodiversité liée au bâti nécessitent un suivi sur le long terme. Certaines espèces mettent plusieurs années à recoloniser un site ou à retrouver des conditions favorables (reproduction des espèces, végétalisation du site...).

Il est important de :

- ✓ Assurer un suivi régulier des espèces
- ✓ Maintenir les aménagements réalisés en bon état
- ✓ Sensibiliser les habitants, visiteurs et agents du site aux espèces et aux actions menées en leur faveur

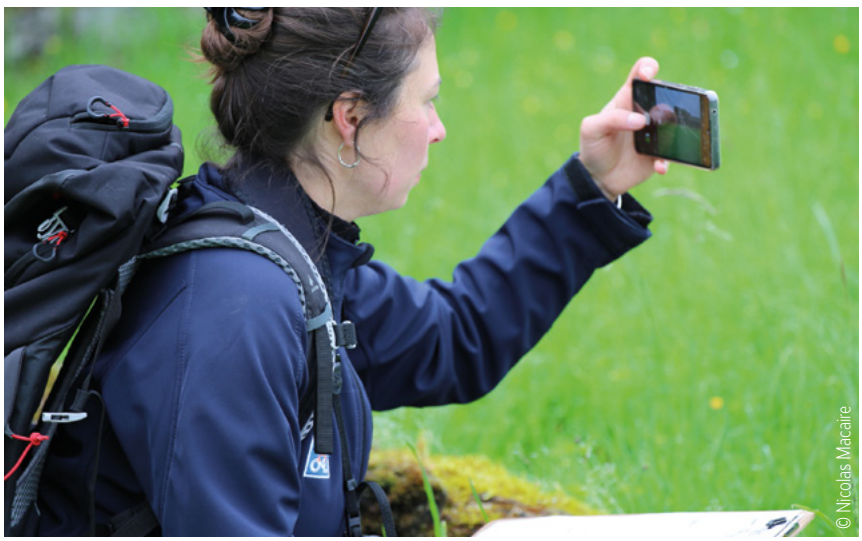
© Nicolas Macaire

Candidater à la démarche Refuges LPO pour bénéficier à la fois du volet connaissance naturaliste des sites et gestion des espaces végétalisés, du volet pédagogie auprès des publics accueillis, et de la reconnaissance nationale de l'engagement.

Aller plus loin...

Bâtiments communaux : écoles, mairies, équipements sportifs... Des leviers d'exemplarité


Martinet noir © Joël Val

Par la gestion, l'entretien et la rénovation de leur patrimoine, les collectivités disposent de leviers d'action concrets pour préserver les espèces du bâti souvent menacées par la disparition de leurs habitats.

En intégrant la biodiversité dans leurs projets et en sensibilisant les habitants, les collectivités peuvent faire de leurs bâtiments de véritables démonstrateurs de cohabitation entre patrimoine bâti, usages humains et biodiversité.

Objectifs pour la biodiversité

- ✓ Préserver et favoriser la biodiversité du bâti
- ✓ Former les équipes à la prise en compte de la biodiversité
- ✓ Assurer le maintien des populations d'espèces à l'échelle du territoire

Bénéfices pour le territoire et les habitants

- ✓ Amélioration de la qualité de vie
- ✓ Régulation naturelle des populations d'insectes
- ✓ Développement d'une culture commune autour de la biodiversité
- ✓ Valorisation de l'exemplarité de la commune

Quels sont vos enjeux sur cette thématique ?

Actions à mettre en œuvre

1. PREMIERS PAS

- ✓ Réaliser des inventaires sur les bâtiments communaux
- ✓ Former les agents et élus aux enjeux de la biodiversité du bâti
- ✓ Sensibiliser les habitants

2. ALLER PLUS LOIN

- ✓ Préserver les cavités et intégrer des aménagements favorables (nichoirs, gîtes, accès aux combles...)
- ✓ Intégrer les données naturalistes dans les outils de gestion du patrimoine et les SIG

3. PROJET STRUCTURANT

- ✓ Faire des bâtiments communaux des refuges pour la faune
- ✓ Concilier biodiversité et usages des bâtiments
- ✓ Encourager les acteurs privés à reproduire ces bonnes pratiques

Retour d'Expérience : Plan de sauvegarde des Martinets à Saint-Étienne

Dans le cadre de son plan de sauvegarde des martinets, lancé en 2022 avec la LPO AuRA et intégré au Plan Façades, la Ville de Saint-Étienne a installé quatre nichoirs triples pour martinets noirs sur l'Hôtel de Ville. La Journée mondiale du Martinet, organisée sur le balcon de la mairie, au pied des nichoirs, permet également de sensibiliser le grand public. La collectivité intègre la biodiversité dans ses projets d'aménagement en privilégiant la préservation des habitats existants. Lorsque cela n'est pas possible, des mesures de réduction ou de compensation (nichoirs, aménagements favorables) sont mises en œuvre conformément à la réglementation. Enfin, la Ville développe des espaces végétalisés gérés écologiquement, favorables à la faune et à la flore locales. Ces aménagements renforcent les populations d'insectes, principale ressource alimentaire des martinets.


© LPO IDF

Martinets noirs

Intégration aux politiques publiques

☐ PLU(i) ☐ Demande d'autorisation d'urbanisme
☐ Règlement de ravalement de façade ☐ Marchés publics

Mise en œuvre des actions

Premier pas

Sensibiliser les habitants à travers les bâtiments communaux

Les bâtiments publics sont des supports privilégiés pour sensibiliser à la biodiversité urbaine et montrer que la cohabitation avec le vivant est une opportunité.

Faire des équipements publics des supports pédagogiques

- ✓ Installer des panneaux sur les espèces présentes et leur rôle écologique
- ✓ Valoriser les aménagements réalisés (nichoirs, gîtes, végétalisation, refuges…)
- ✓ Communiquer (presse locale, réseaux sociaux, événements municipaux)

Impliquer les écoles et les habitants

- ✓ Organiser des animations autour de la biodiversité des bâtiments communaux
- ✓ Développer des projets pédagogiques dans les écoles

Encourager les démarches participatives

- ✓ Proposer des inventaires participatifs ou des soirées d'observation
- ✓ Inciter habitants, bailleurs et acteurs locaux à reproduire ces aménagements


© Nicolas Macaire

Animation grand public

Projet structurant

Faire du patrimoine communal un refuge pour la faune

Les bâtiments communaux peuvent contribuer au maintien des espèces du bâti en proposant des aménagements conciliant usages des bâtiments et accueil de la faune.

Imaginer des bâtiments multifonctionnels

- ✓ Un préau d'école qui abrite les élèves… et une colonie d'hirondelles rustiques
- ✓ Un hangar des services techniques qui stocke le matériel… et accueille des chauves-souris sous la toiture
- ✓ Un local technique dont une partie des combles reste accessible à la faune sans gêner son utilisation…

Créer un environnement favorable

- ✓ Végétaliser les abords des bâtiments pour offrir le « gîte et le couvert »
- ✓ Favoriser des plantations attractives pour les insectes, une des ressources alimentaires des oiseaux et chauves-souris
- ✓ Limiter l'éclairage nocturne

Faciliter la cohabitation

- ✓ Installer des planchettes anti-fientes sous les nids d'hirondelles de fenêtre lorsque cela est nécessaire ou réaliser des espaces végétalisés au pied des bâtiments (ils recueilleront discrètement les déjections qui serviront d'engrais, de même pour le guano de chauves-souris)


© LPO Bretagne

Maison nichoir pour la colonie d'hirondelles rustiques de la commune de Riantec

Focus

Préserver les colonies d'hirondelles rustiques

Les hirondelles rustiques nichent principalement dans les granges, étables et bâtiments ouverts. La transformation progressive de ces bâtiments privés en logements ou leur fermeture entraînent une disparition de leurs sites de nidification. En aménageant préaux, hangars ou locaux techniques, les collectivités peuvent contribuer au maintien des colonies à l'échelle du territoire.

À savoir !

En montrant l'exemple sur son propre patrimoine, la collectivité favorise l'acceptation et le développement de pratiques plus favorables à la biodiversité à l'échelle du territoire.

Logements collectifs : sensibiliser et mobiliser les particuliers, copropriétés et bailleurs, à l'intégration de la biodiversité


© Abel Cingal

Ces bâtiments n'hébergent pas seulement leurs résidents, mais aussi une faune discrète et menacée (pipistrelles, martinets...), dont la présence est souvent ignorée. Les espaces végétalisés des habitats collectifs offrent un fort potentiel. Une gestion plus écologique, des habitats diversifiés et l'infiltration de l'eau à la parcelle permettent au vivant de retrouver sa place. C'est souvent là que l'humain réinvestit également les lieux.

Objectifs pour la biodiversité

- √ Conserver des écosystèmes fonctionnels
- √ Préserver les espèces liées au bâti
- √ Diversifier les espaces végétalisés
- √ Recréer du lien entre habitants et biodiversité locale

Bénéfices pour le territoire et les habitants

- √ Lutte contre les îlots de chaleur et risque inondation
- √ Régulation des moustiques par la sauvegarde de prédateurs naturels
- √ Amélioration de la qualité de vie : accès à la nature, bien-être, santé
- √ Attractivité du territoire renforcée

Quels sont vos enjeux sur cette thématique ?

Actions à mettre en œuvre

1. PREMIERS PAS

√ Sensibiliser les habitants, syndicats de copropriétés et bailleurs sociaux

√ Rassembler ces acteurs autour de la biodiversité via une action phare (chantier, inventaire, formation, etc.)

2. ALLER PLUS LOIN

√ Inciter via des systèmes de financement

√ Réglementer avec les outils de l'urbanisme

3. PROJET STRUCTURANT

√ Créer de la cohérence entre les actions en impliquant l'ensemble des acteurs de l'habitat collectif

Retour d'expérience : Laval agglo, un projet structurant autour de la préservation des espèces du bâti

Laval agglo (53) a mis en place, en partenariat avec Mayenne Nature Environnement (MNE), une stratégie globale pour préserver les espèces liées au bâti dans la création et la rénovation de logements. Une alerte est envoyée lors de la déclaration préalable, basée sur des données collectées lors d'inventaires d'oiseaux du bâti réalisés avec les habitants. Les aides financières à la rénovation de l'habitat collectif du parc privé sont conditionnées par la réalisation d'un diagnostic biodiversité. Les porteurs de projet sont accompagnés par MNE et Laval agglo, qui financent la mise en place d'abris, et, pour le parc public (communes et bailleurs sociaux), d'une partie du diagnostic. Un temps de sensibilisation annuel est dispensé par MNE à destination des agents et des acteurs de l'habitat (conseillers France Rénov, artisans, promoteurs, syndics de copropriétés, bailleurs sociaux, architectes, etc.). Il vise à expliciter les enjeux et à favoriser leur prise en compte dans les projets de rénovation, construction et démolition.

Intégration aux politiques publiques

☐ PLU(i) ☐ Demande d'autorisation d'urbanisme ☐ PLH
☐ Règlement de ravalement de façade ☐ PSP (bailleurs sociaux)


© MNE 2026

Sensibilisation des acteurs du logement organisée par Laval agglo et MNE

Mise en œuvre des actions

Premier pas

Informer les acteurs du logement sur la biodiversité

La première étape est d'informer les habitants, syndicats de copropriété et bailleurs des enjeux et des obligations autour de la biodiversité, notamment des espèces protégées. Le mieux est de s'appuyer sur un service biodiversité et/ou une association locale en réalisant des :

- ✓ Courriers, flyers ou articles dans le journal de la collectivité
- ✓ Animations, réunions ou temps de sensibilisation
- ✓ Chantier (plantation par exemple) ou inventaire participatif sur une résidence rassemblant habitants, techniciens et bailleurs
- ✓ Formation à destination des artisans, bailleurs, agents, etc.





Résidence Grand Aigueblanche

Premier pas

Rassembler et impliquer les différents acteurs de l'habitat collectif

Pour que la biodiversité réinvestisse de manière durable l'habitat collectif, il est nécessaire que l'ensemble des acteurs de la chaîne soient impliqués :

- ✓ **Agents de la collectivité** : informent et répondent aux questions des administrés– font le lien avec les professionnels de la biodiversité
- ✓ **Syndicats de copropriétés et bailleurs** : portent des mesures favorables à la biodiversité auprès des habitants, notamment dans le cadre de projets
- ✓ **Professionnels du bâtiment et des espaces végétalisés :** adaptent leurs pratiques pour mettre en œuvre les mesures
- ✓ **Habitants :** participent aux inventaires et à des chantiers participatifs, prennent soin de la biodiversité locale.

Aller plus loin

Inciter les porteurs de projet

La réhabilitation ou la construction de logements doit prendre en compte les espèces présentes et peut intégrer des aménagements favorables à la biodiversité (sur les bâtiments et les espaces libres). Pour les favoriser, il est possible de :

- ✓ **Conditionner des aides** ou la cession d'un bâtiment ou d'une parcelle à la réalisation d'un accompagnement biodiversité
- ✓ **Financer** des accompagnements
- ✓ **Mettre à disposition** des aménagements ou des compétences
- ✓ **Alerter** lors du dépôt d'un permis de construire (PC) ou d'une déclaration préalable (DP) et aiguiller vers une structure capable d'accompagner
- ✓ **Inciter** à la réalisation de certains aménagements (nichoirs, haies, etc.) dans le règlement du PLU, d'une ZAC, d'une campagne de ravalement, etc.

Créer des espaces publics qui profitent à tous



Favoriser la biodiversité,
améliorer le cadre de vie,
renforcer les liens sociaux


favoriser
améliorer
renforcer

Désartificialiser et renaturer : fraîcheur, lien à la nature, pédagogie

Pendant plusieurs décennies, les espaces publics ont été largement artificialisés au profit de surfaces minérales imperméables. Face au changement climatique et à l'érosion de la biodiversité, les collectivités s'engagent aujourd'hui dans des démarches de désimperméabilisation et de renaturation. Places, rues, parkings ou cours d'école offrent autant d'opportunités pour redonner une place aux sols vivants, à l'eau et à la nature, tout en créant des espaces publics plus agréables et plus résilients.


Vue de la cour d'école végétalisée © Mairie de Montbazin

Objectifs pour la biodiversité

- ✓ Renforcer les continuités écologiques
- ✓ Réhabiliter les fonctionnalités des sols
- ✓ Favoriser la recolonisation par la pédofaune (vers de terre, collemboles, cloportes...)

Bénéfices pour le territoire et les habitants

- ✓ Lutte contre le risque inondation
- ✓ Réduction des ilots de chaleur urbains
- ✓ Amélioration de la qualité de vie : accès à la nature, bien-être, santé

Quels sont vos enjeux sur cette thématique ?

Actions à mettre en œuvre

1. PREMIERS PAS

- ✓ Instaurer le permis de végétaliser (autorisation de végétaliser l'espace public)
- ✓ Concasser le revêtement d'un site non utilisé et laisser faire la nature
- ✓ Désimperméabiliser et renaturer

2. ALLER PLUS LOIN

- ✓ Identifier les espaces à désimperméabiliser et à renaturer puis prioriser les interventions
- ✓ Déposer les revêtements imperméables, décompacter les sols ou reconstituer un sol fertile

3. PROJET STRUCTURANT

- ✓ Établir une stratégie territoriale de renaturation pour renforcer les continuités écologiques
- ✓ Co-construire les projets avec les usagers (usages et besoins)

Retour d'Expérience : Désartificialiser les cours d'école

À Montbazin (35), la rénovation des cours d'école a permis de répondre à plusieurs enjeux : adaptation au changement climatique, gestion des eaux pluviales, amélioration du cadre de vie et sensibilisation à la biodiversité. Face à la dégradation des cours et à un risque accru de ruissellement vers les habitations voisines, la commune a engagé une désimperméabilisation partielle des espaces. Les revêtements imperméables ont été remplacés par des espaces végétalisés lorsque cela était possible et, pour les surfaces devant rester minérales, par du béton poreux. De nouveaux espaces ludiques et pédagogiques sur copeaux de bois ont également été créés. Les eaux de pluie sont récupérées dans un bassin de rétention servant également de mare pédagogique et de réserve pour l'arrosage. La végétalisation repose sur des essences locales ou adaptées au climat.

Budget : 550 000 € pour 7 500 m², incluant les aménagements pédagogiques, la végétalisation et la gestion des eaux pluviales. Le projet a bénéficié de **80 % de financements** soit environ **110 000 € restant à la charge de la commune.**


© Mairie de Montbazin

Espace potager sur copeaux de bois

Intégration aux politiques publiques

☐ SCoT ☐ PLU(i) ☐ Politiques locales d'économie circulaire et de transition écologique

Mise en œuvre des actions

ALLER PLUS LOIN

Déposer les revêtements imperméables

Une fois les surfaces à renaturer identifiées, les revêtements imperméables (enrobé, béton, dallage, stabilisé compacté...) peuvent être retirés afin de redonner de l'espace au sol vivant.

Cette étape nécessite généralement un diagnostic préalable pour connaître la nature des couches en place et leur épaisseur. Dans certains cas, la dépose peut être partielle afin de conserver certaines fonctionnalités ou circulations. Les revêtements perméables n'ont, en revanche, pas d'intérêt direct pour la biodiversité, notamment pour la vie du sol.

Les matériaux déposés peuvent être évacués, recyclés ou réemployés selon leur nature et les possibilités locales. L'objectif est de limiter la production de déchets tout en réduisant l'empreinte environnementale du chantier.

Vers qui se tourner ?

- √ Services voirie et espaces publics
- √ Entreprises de travaux publics
- √ Bureaux d'études VRD (Voirie et Réseaux Divers)
- √ Plateformes locales de réemploi des matériaux
- √ Paysagistes concepteurs

Quelques notions techniques

- √ Vérifier l'absence de réseaux enterrés avant intervention
- √ Identifier l'épaisseur des couches de fondation
- √ Anticiper la gestion et la valorisation des déblais

À savoir !

Désimperméabiliser permet au sol de retrouver sa capacité à infiltrer l'eau. **Renaturer** consiste à redonner une place à la nature et aux fonctions écologiques du site.

ALLER PLUS LOIN

Décompacter les sols et reconstituer un sol fertile

Sous les revêtements artificiels se trouvent souvent des couches très compactées ou constituées de matériaux de remblais peu favorables au développement de la végétation. La simple dépose de l'enrobé ne suffit donc pas toujours à restaurer les fonctions écologiques du sol.

Une étape de décompactage mécanique est généralement nécessaire afin de favoriser la circulation de l'eau, de l'air et le développement des racines. Lorsque la qualité du sol est insuffisante, un apport de terres végétales, issues d'une démarche d'économie circulaire, ou de substrat adapté peut être réalisé. Il est également possible de recréer un sol grâce au génie pédologique ou de recycler les sols in situ.

L'objectif est de recréer un sol vivant capable d'accueillir durablement les plantations et de soutenir les cycles biologiques.

Vers qui se tourner ?

- √ Bureaux d'études en pédologie
- √ Paysagistes concepteurs
- √ Ecologues
- √ Entreprises d'espaces verts
- √ Fournisseurs de terres végétales locales, issues de l'économie circulaire, et amendements organiques

À savoir !

Désimperméabiliser le plus possible tout en prenant en compte les usages et la praticité. Laisser des zones de revêtement perméable et clair pour les jeux sportifs relève aussi du bon sens.





Bassin pédagogique de rétention des eaux pluviales et plan masse du projet

Végétaliser pour la biodiversité et le cadre de vie


Prairie fleurie © G. Lemoine

Les espaces végétalisés jouent un rôle essentiel dans les villes et villages. Mais tous ne se valent pas. Pour être réellement bénéfiques à la biodiversité, leur conception et leur gestion doivent respecter quelques principes fondamentaux. Le choix des essences, leur origine, la diversité des strates végétales ou encore la création d'habitats influencent directement la biodiversité, mais aussi la capacité des aménagements à s'adapter au changement climatique et à améliorer durablement le cadre de vie.

Objectifs pour la biodiversité

- ✓ Faire place à la nature dans les espaces urbanisés
- ✓ Développer des espaces favorables à la biodiversité
- ✓ Restaurer les continuités écologiques

Bénéfices pour le territoire et les habitants

- ✓ Réduction des îlots de chaleur urbains
- ✓ Amélioration de la gestion des eaux pluviales
- ✓ Valorisation paysagère et bien-être

Quels sont vos enjeux sur cette thématique ?

Actions à mettre en œuvre

1. PREMIERS PAS

✓ Laisser des zones en libre évolution et observer la dynamique naturelle

✓ Choisir des essences indigènes, locales et adaptées au milieu

✓ Mettre en place une gestion écologique

2. ALLER PLUS LOIN

✓ Diversifier et structurer les différentes strates de végétation de façon à créer des habitats favorables à la faune

✓ Végétaliser le bâti

3. PROJET STRUCTURANT

✓ Identifier les zones à végétaliser (ICU, zones de ruissellement, espaces de loisirs...) et réaliser des espaces favorables à la biodiversité

Retour d'Expérience : Romans-sur-Isère végétalise le cœur de ville

Afin d'améliorer le cadre de vie en centre-ville et d'adapter l'espace public aux enjeux climatiques, la ville de Romans-sur-Isère (26) a engagé la renaturation de la place Jean-Jaurès. L'objectif était de redonner place à la nature tout en créant un espace plus agréable et fonctionnel pour les habitants. Le projet s'est appuyé sur plusieurs leviers : plantation d'arbres et d'essences indigènes, création de zones végétalisées, mise en œuvre de sols drainants favorisant l'infiltration des eaux pluviales, ainsi que réaménagement des circulations avec des cheminements piétons accessibles, des pistes cyclables et une voirie apaisée. Ces aménagements contribuent à limiter les îlots de chaleur, à améliorer la gestion de l'eau en ville et à renforcer la présence du végétal au cœur d'un espace fortement urbanisé. La place offre aujourd'hui un cadre plus attractif, propice à la détente, aux déplacements doux et aux usages quotidiens des habitants.


© Agence APS

Place Jean-Jaurès avant/après

Intégration aux politiques publiques

☐ PLU(i) ☐ Charte paysagère du territoire
☐ Cahier des charges des projets communaux

Mise en œuvre des actions

PREMIER PAS

Choisir les bonnes essences au bon endroit

Le choix des végétaux est déterminant pour garantir leur bonne implantation et maximiser leur intérêt écologique. Les espèces indigènes, issues du territoire et de semences locales, sont les mieux adaptées aux conditions du milieu et aux besoins de la biodiversité locale. Observer la végétation spontanée révèle souvent les espèces les mieux adaptées au site.

Attention !

Face au changement climatique, introduire des espèces exotiques peut être une fausse bonne idée : elles peuvent menacer les écosystèmes.

Choisir les essences selon :

- la nature du sol
- l'exposition et les conditions climatiques
- les besoins et la disponibilité en eau
- l'espace disponible

Anticiper les besoins futurs :

- taille, développement racinaire, irrigation, entretien
- préserver les arbres anciens existants

Outils d'aide à la décision

- Floriscope (Plante & Cité) : aide au choix des végétaux selon les caractéristiques du site
- SESAME (Cerema) : accompagnement pour la sélection des essences adaptées au changement climatique
- Végétal local : certification pour semences, plants, boutures produits localement

ALLER PLUS LOIN

Diversifier les strates végétales

La faune est plus riche lorsque plusieurs niveaux de végétation coexistent. Chaque strate accueille des espèces différentes et multiplie les ressources disponibles.

Favoriser quatre niveaux de végétation



Tas de feuilles, branches, tronc... : des habitats pour la faune !

Bonus biodiversité
Proscrire les plantations mono-spécifiques

Créer une mare



Aller plus loin...

Végétaliser le bâti

Aller plus loin...

Gérer les espaces végétalisés autrement : vers une gestion écologique et accueillante pour tous


Refuge LPO cimetière Talavard – Bourg-lès-Valence – Drôme © LPO AURA

Les espaces végétalisés révèlent leur potentiel lorsque leur gestion respecte leur fonctionnement écologique. Les jardins publics et privés jouent un rôle majeur pour la biodiversité. Une étude du MNHN montre que dix jardins gérés écologiquement peuvent déjà favoriser les pollinisateurs à l'échelle d'un quartier. Après l'interdiction des produits phytosanitaires par la loi Labbé en 2017, l'enjeu est désormais de généraliser ces pratiques et de changer notre regard sur la végétation spontanée.

Objectifs pour la biodiversité

- ✓ Adapter les pratiques de gestion pour réduire les impacts sur la biodiversité, notamment les insectes
- ✓ Favoriser la faune et la flore des espaces végétalisés
- ✓ Préserver et renforcer les trames écologiques

Bénéfices pour le territoire et les habitants

- ✓ Réduction des îlots de chaleur urbains
- ✓ Economies financières, d'énergies et de ressources

Quels sont vos enjeux sur cette thématique ?

Actions à mettre en œuvre

1. PREMIERS PAS

- ✓ Former les agents communaux aux pratiques de gestion écologique
- ✓ Expérimenter la gestion écologique sur un ou des sites pilotes
- ✓ Communiquer sur les pratiques mises en place (panneaux, articles...)

2. ALLER PLUS LOIN

- ✓ Intégrer des principes de gestion écologique dans les documents d'urbanisme

3. PROJET STRUCTURANT

- ✓ Déployer une stratégie de gestion écologique à l'échelle de la commune
- ✓ Restaurer les continuités écologiques
- ✓ Développer les suivis écologiques des espaces végétalisés

Retour d'Expérience : Parc de Déomas – Annonay

Le parc de Déomas, vaste espace de 13 hectares regroupant équipements sportifs, espaces de loisirs et zone de départ des montgolfières emblématiques de la ville, faisait auparavant l'objet d'une gestion très intensive.

Dans le cadre du partenariat entre la Ville d'Annonay (07) et la LPO, le parc est devenu Refuge LPO en 2023 et a progressivement évolué vers une gestion différenciée : fauche tardive, prairies permanentes, réduction des tontes et maintien de zones en libre évolution. En seulement trois ans, les suivis montrent une nette augmentation de la diversité des papillons, avec l'apparition d'espèces caractéristiques des prairies et une forte progression de certaines populations.

Les retours des agents communaux sont également très positifs : cette gestion apporte davantage de diversité dans les missions, renforce l'observation du vivant et redonne du sens aux pratiques d'entretien. La collectivité accompagne cette démarche par des actions de sensibilisation et des programmes de sciences participatives comme PROpage.


© LPO AURA

Refuge LPO Déomas – Annonay – Ardèche

Intégration aux politiques publiques

☐ PLU(i) ☐ Charte paysagère du territoire
☐ Cahier des charges des plans de gestion de la végétation

Mise en œuvre des actions

PREMIER PAS

La gestion différenciée, fondement de la gestion écologique

La gestion écologique repose sur des pratiques d'entretien et d'aménagement favorables au vivant, adaptées aux usages, aux paysages et aux enjeux écologiques locaux.

La gestion différenciée constitue l'un des principaux outils permettant de mettre en œuvre cette approche.

L'objectif est d'entretenir autant que nécessaire, mais aussi peu que possible.

1. Identifier les usages et les enjeux du site

Tous les espaces n'ont pas les mêmes fonctions : espaces très fréquentés, secteurs naturels, zones de passage, espaces de détente, abords d'équipements publics...

Cette première analyse permet de définir des niveaux d'entretien adaptés.

2. Adapter les pratiques de gestion

De simples ajustements peuvent avoir des effets importants sur la biodiversité :

- √ Relever la hauteur de coupe de 3 à 6 cm
- √ Pratiquer la fauche tardive (intervention après la floraison et la montée en graines)
- √ Alterner les zones tondues et non tondues et conserver des zones refuges
- √ Laisser certains bosquets en libre évolution

La diversité des pratiques permet également de créer des paysages variés et attractifs : prairie fleurie, cheminement tondu, labyrinthe végétal, haie champêtre...

3. Gérer la matière sur place

La gestion écologique repose aussi sur une meilleure valorisation des déchets verts. Le principe est simple : limiter les apports et les exportations, en gérant au maximum la matière sur place.

- √ Compostage, paillage...
- √ Valorisation des produits de taille : création de tas de bois ou de feuilles, fabrication de haies sèches, préservation de vieux arbres... favorables à la faune
- √ Export des produits de fauche pour éviter l'enrichissement des sols
- √ L'éco-pâturage peut également constituer une solution intéressante sur certains sites.

PROJET STRUCTURANT

Inscrire la démarche dans la durée

La réussite d'une gestion écologique repose sur le temps long, la formation et l'adhésion des habitants. Le programme Refuges LPO offre un cadre intéressant pour la mise en œuvre d'une gestion écologique, avec la réalisation d'un diagnostic naturaliste des espaces puis d'un suivi, l'accompagnement dans la mise en œuvre des actions, la formation des agents, la valorisation des actions et la sensibilisation des publics.



Refuge LPO Restaurant les veilles granges – Granges-les-Beaumont - Drôme

Aller plus loin...

Accepter la flore spontanée

Certaines plantes apparaissent naturellement lorsque les pratiques évoluent. Cette flore spontanée présente un fort intérêt écologique et participe au renouvellement naturel des végétaux. Des démarches participatives comme "Sauvages de ma rue" permettent aussi de sensibiliser les habitants à cette biodiversité ordinaire.

Attention aux EEE

Certaines espèces peuvent devenir problématiques : les espèces exotiques envahissantes (EEE), comme le Sorgho d'Alep, le Buddleia, la Vigne vierge, l'Ailante... Une gestion adaptée est alors nécessaire pour limiter leur propagation et préserver les milieux locaux.

Aller plus loin...

Faire face aux défis climatiques et sanitaires grâce à la nature



Les **services rendus**
par les **écosystèmes** au service du **territoire**


services
écosystèmes
territoire

Solutions Fondées sur la Nature : lutter naturellement contre les effets du changement climatique

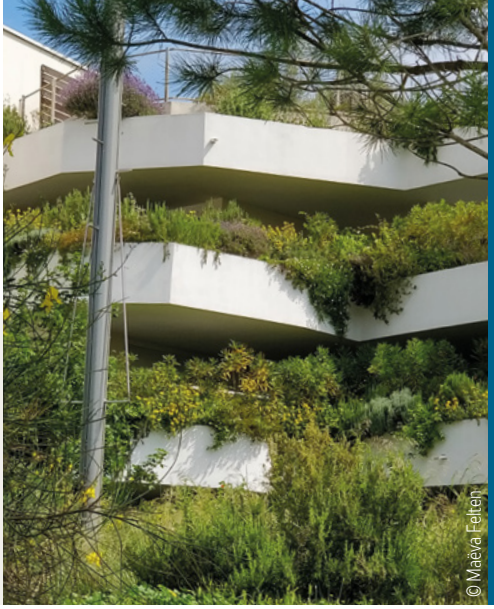
© Maëva Felten

Le changement climatique expose les territoires à des aléas plus fréquents et intenses, tels que les inondations, les sécheresses, les vagues de chaleur ou les feux de forêt. Ces phénomènes affectent la qualité de vie, la santé, les activités économiques et les infrastructures. La biodiversité subit aussi de fortes pressions alors qu'elle joue un rôle essentiel dans l'équilibre des écosystèmes. Les Solutions fondées sur la Nature (SfN) consistent à préserver, gérer ou restaurer des écosystèmes pour relever les défis de société. Elles contribuent à limiter les risques naturels tout en apportant de nombreux co-bénéfices.

Objectifs pour la biodiversité

- ✓ Préserver, gérer durablement ou restaurer les écosystèmes
- ✓ Préserver et renforcer les trames écologiques

Bénéfices pour le territoire et les habitants

- ✓ Adaptation au changement climatique
- ✓ Réduction de la vulnérabilité du territoire
- ✓ Amélioration de la qualité de vie : accès à la nature, bien-être, santé
- ✓ Attractivité du territoire renforcée

Quels sont vos enjeux sur cette thématique ?

Actions à mettre en œuvre

1. PREMIERS PAS

✓ Planter des arbres aux bons endroits pour créer des îlots de fraîcheur et renforcer les continuités écologiques

✓ Favoriser la végétalisation des murs par des plantes grimpantes pour abaisser la température des bâtiments

2. ALLER PLUS LOIN

✓ Créer un parc urbain multifonctionnel

✓ Mettre en œuvre un programme pluriannuel de désimperméabilisation et de végétalisation

3. PROJET STRUCTURANT

✓ Déployer une stratégie territoriale d'adaptation au changement climatique fondée sur la nature

✓ Repenser la gestion de l'eau et des risques inondation à l'échelle d'un bassin ou sous-bassin versant en s'appuyant sur les écosystèmes

Retour d'expérience : Belleville-en-Beaujolais, « Ville bioclimatique et positive »

Investie dans la préservation de la biodiversité, Belleville-en-Beaujolais (69) fait partie de la communauté de communes Saône-Beaujolais « Territoire engagé pour la nature » et reconnue « Capitale française de la biodiversité ». En 2020, la commune a lancé le dispositif « Ville bioclimatique et positive 2035 », qui place les solutions fondées sur la nature au cœur de l'adaptation au changement climatique. Un diagnostic écologique, climatique et paysager, mené avec les acteurs du territoire, a permis d'élaborer un référentiel autour de 3 champs d'actions : protéger le climat et l'environnement, apaiser le cadre de vie et développer l'économie locale. La commune va être désimperméabilisée et végétalisée pour limiter les îlots de chaleur, améliorer l'infiltration des eaux et renforcer les continuités écologiques. Une gestion plus raisonnée des espaces végétalisés sera également mise en place.

Intégration aux politiques publiques

☐ SCoT ☐ PLU(i) ☐ SDAGE/SAGE ☐ PCAET
☐ PAPI ☐ PAT ☐ GEMAPI ☐ Plan de mobilité


© Commune de Belleville-en-Beaujolais

Rue réaménagée

Mise en œuvre des actions



Les SfN kezako ?

Les Solutions fondées sur la Nature (SfN) regroupent un ensemble de techniques de préservation, de gestion durable ou de restauration d'écosystèmes, reconnues dans leur capacité à s'appuyer sur les processus naturels pour résoudre des problèmes environnementaux et sociaux.



Végétation du bâti sur fils tendus

Premier pas

Favoriser la végétalisation des murs par des plantes grimpantes en pleine terre en pied de façade pour abaisser la température des bâtiments

Les plantes grimpantes peuvent contribuer au rafraîchissement des bâtiments en créant de l'ombre sur les façades et en limitant leur échauffement. L'évapotranspiration de la végétation participe également au rafraîchissement de l'air.

- ✓ Mettre en place une végétalisation adaptée
- ✓ Installer des câbles, treillages ou autres supports pour guider les plantes et faciliter leur développement
- ✓ Choisir des essences locales adaptées à l'exposition, au support et au climat, en privilégiant des plantes favorables à la biodiversité
- ✓ Lors de l'entretien, réaliser les interventions en dehors des périodes sensibles pour la faune.

Devant une baie vitrée, une plante grimpante à feuillage caduc peut contribuer à limiter la surchauffe estivale tout en préservant les apports solaires en hiver.

Aller plus loin

Le parc urbain multifonctionnel

Un parc urbain multifonctionnel est un espace végétalisé qui répond à la fois à des enjeux environnementaux, sociaux et urbains.

Véritable Solution Fondée sur la Nature, il favorise la biodiversité et crée un îlot de fraîcheur grâce à une végétation diversifiée. Il contribue également à gérer les eaux pluviales en les infiltrant ou en les stockant temporairement. Le parc accueille enfin des espaces de loisirs, de promenade et de rencontre.

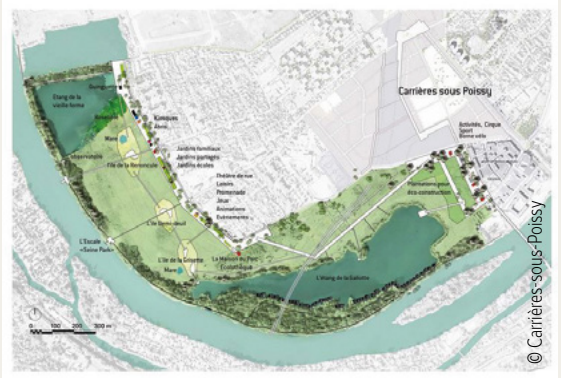

Plan du parc du Peuple de l'Herbe

Comment créer cet espace ?

- ✓ Concevoir une mosaïque de milieux et d'usages : prairies, boisements, mares, zones humides, espaces de promenade, de jeux ou de détente.
- ✓ Adapter les aménagements aux contraintes du site : cheminements perméables, passerelles ou pontons en secteurs humides ou inondables, espaces pouvant accueillir temporairement l'eau.
- ✓ Associer les habitants et les acteurs locaux pour concilier les usages (loisirs, mobilité, détente...) avec les objectifs de biodiversité et d'adaptation au changement climatique.

Le Parc du Peuple de l'Herbe, à Carrières-sous-Poissy, associe sur 113 hectares des prairies, des étangs, des mares et des zones humides à des espaces de promenade, de loisirs et de sensibilisation. Situé en zone inondable, il contribue également à préserver une zone d'expansion des crues.

Réduire les îlots de chaleur urbains : des aménagements rafraîchissants pour tous

Dans les villes, les surfaces minérales sombres (enrobé, béton...) absorbent le rayonnement solaire et peuvent atteindre 60 °C en journée, avant de restituer cette chaleur la nuit. Ce phénomène, appelé îlot de chaleur urbain (ICU), dégrade le confort des habitants et accentue les risques sanitaires. À l'échelle d'une même ville, les températures peuvent varier de plusieurs degrés selon le degré de minéralisation et de végétalisation. Face à des canicules plus fréquentes et intenses, adapter les aménagements urbains est un enjeu majeur.


© Abel Cingal

Objectifs pour la biodiversité

- ✓ Renaturer des zones fortement minéralisées
- ✓ Renforcer la biodiversité urbaine
- ✓ Préserver et renforcer les trames écologiques

Bénéfices pour le territoire et les habitants

- ✓ Amélioration du confort thermique en ville grâce à des espaces de fraîcheur accessibles et adaptés aux usages
- ✓ Réduction des vulnérabilités face aux fortes chaleurs
- ✓ Attractivité du territoire renforcée

Quels sont vos enjeux sur cette thématique ?

Actions à mettre en œuvre

1. PREMIERS PAS

- ✓ Identifier les usages et les publics les plus exposés
- ✓ Végétaliser selon les principes écologiques en priorité les zones les plus chaudes et fréquentées

2. ALLER PLUS LOIN

- ✓ Favoriser des matériaux et aménagements limitant la surchauffe

3. PROJET STRUCTURANT

- ✓ Cartographier les îlots de chaleur urbains
- ✓ Définir une stratégie territoriale de lutte contre les îlots de chaleur urbains

Retour d'expérience : Tours Métropole Val de Loire - de la cartographie des ICU à un plan d'action

Pour adapter son territoire au changement climatique, Tours Métropole Val de Loire (37) a élaboré un Schéma directeur vert à l'échelle de ses 22 communes. La démarche s'est appuyée sur une cartographie des îlots de chaleur, combinant mesures de températures, images satellites infrarouges et analyse de la trame verte afin d'identifier les secteurs prioritaires d'intervention. Ce diagnostic a conduit à l'élaboration d'un référentiel d'aménagement durable proposant des solutions opérationnelles de désimperméabilisation, végétalisation, gestion de l'eau et choix des matériaux selon les types d'espaces publics. Les premiers aménagements, réalisés notamment sur les places Pilorget et Arnaud Beltrame, ont consisté à débitumer les espaces, planter sur plusieurs strates et favoriser l'infiltration des eaux pluviales. Un suivi des températures avant/après permet désormais d'évaluer l'efficacité des aménagements.


© Abel Cingal

Place Arnaud Beltrame à Tours

Intégration aux politiques publiques

☐ SCoT ☐ PLU(i) ☐ PCAET

Mise en œuvre des actions

PROJET STRUCTURANT

Cartographier les îlots de chaleur urbains (ICU)

La cartographie des ICU permet d'identifier les secteurs les plus exposés pour mettre en œuvre un plan d'actions de rafraîchissement sur le long terme.

S'appuyer sur les données existantes

- ✓ Exploiter les cartographies des Zones Climatiques Locales (LCZ) du Cerema mises gratuitement à disposition des collectivités. Les LCZ regroupent des secteurs aux caractéristiques similaires (densité du bâti, végétation, matériaux, imperméabilisation...), influençant directement les températures locales.

Réaliser un diagnostic climatique local plus fin

- ✓ Compléter cette première analyse par des relevés de températures in situ et des outils de modélisation climatique
- ✓ Cartographier les espaces fortement minéralisés, peu ombragés et très fréquentés
- ✓ Identifier les zones accueillant des publics vulnérables (écoles, places, EHPAD, établissements de santé...)

Associer les habitants

- ✓ Recueillir le ressenti et les besoins des usagers
- ✓ Croiser les données techniques avec les retours d'enquête pour prioriser les aménagements.

PROJET STRUCTURANT

Concevoir de véritables îlots de fraîcheur

Un îlot de fraîcheur combine plusieurs leviers complémentaires : ombre, végétation, eau et matériaux limitant l'accumulation de chaleur.



Berges de cours d'eau préservées en cœur urbain

Créer de l'ombre pour limiter l'exposition solaire et optimiser le rôle du végétal

La végétation agit par deux mécanismes complémentaires : elle crée de l'ombre, limitant l'échauffement des surfaces, et rafraîchit l'air par évapotranspiration.

- ✓ Prioriser les cheminements piétons, places, aires de jeux
- ✓ Privilégier les arbres à large houppier
- ✓ Installer des dispositifs d'ombrage végétalisés (pergolas, tonnelles, treilles...)
- ✓ Préserver les arbres matures
- ✓ Rechercher une couverture arborée continue
- ✓ Associer plusieurs strates végétales pour limiter le réchauffement du sol

Combiner végétation, sols vivants, eau et matériaux

- ✓ Désimperméabiliser les sols
- ✓ Limiter les revêtements sombres au profit de matériaux plus réfléchissants
- ✓ Végétaliser façades et toitures des bâtiments pour améliorer l'albédo (quantité de rayonnement solaire réfléchie par une surface)
- ✓ Restaurer les cycles de l'eau et ramener l'eau dans la ville (fontaines, points d'eau)



À savoir !

Un arbre mature peut produire un effet rafraîchissant comparable à celui d'environ 5 climatiseurs

Préserver et restaurer les cycles de l'eau


Bassin des Grandines © ATM

L'imperméabilisation des sols perturbe le cycle naturel de l'eau : elle accélère le ruissellement, concentre les pollutions et augmente les risques d'inondation, tout en limitant l'infiltration et la recharge des nappes. Dans un contexte de pluies extrêmes plus fréquentes et de sécheresses plus longues, repenser la gestion de l'eau offre une opportunité de renforcer la résilience des territoires. Préserver les sols vivants, ralentir et infiltrer l'eau au plus près de son point de chute permet de restaurer un cycle de l'eau plus naturel tout en favorisant la biodiversité.

Objectifs pour la biodiversité

- ✓ Favoriser l'infiltration et la recharge des nappes
- ✓ Restaurer les milieux aquatiques

Bénéfices pour le territoire et les habitants

- ✓ Réduction des risques inondation
- ✓ Réduction des pollutions en limitant le ruissèlement
- ✓ Préservation de la ressource en eau
- ✓ Réduction des coûts liés à la gestion des eaux pluviales
- ✓ Amélioration du confort thermique en ville

Quels sont vos enjeux sur cette thématique ?

Actions à mettre en œuvre

1. PREMIERS PAS

✓ Préserver les zones humides, cours d'eau et sols vivants

✓ Repérer les zones de ruissellement et d'inondation

✓ Coordonner les acteurs de l'eau, de l'aménagement et de la biodiversité

2. ALLER PLUS LOIN

✓ Désimperméabiliser et favoriser l'infiltration

✓ Créer des aménagements de gestion naturelle de l'eau

✓ Déconnecter les eaux pluviales des réseaux

3. PROJET STRUCTURANT

✓ Restaurer les cours d'eau (réouverture, reméandrage) et les zones d'expansion des crues

✓ Intégrer le respect du cycle de l'eau dans les projets et documents de planification

Retour d'expérience : une solution fondée sur la nature face aux inondations

Entre 2018 et 2020, le Syndicat intercommunal de la vallée de l'Yèvre (SIVY) (18) a engagé la restauration de l'Auxigny afin d'améliorer les écoulements dans un secteur soumis aux inondations. Le projet a combiné plusieurs actions : restauration du lit majeur et de la zone humide sur une ancienne peupleraie, reméandrage, apport de granulats et plantations des berges, ainsi que déconstruction et désamiantage d'une friche industrielle implantée sur le cours d'eau en entrée de bourg. La restauration d'un lit emboîté permet de mieux gérer les variations de débit : le lit majeur accueille les hautes eaux tandis que le lit mineur maintient un écoulement en période d'étiage. Les résultats ont été rapidement visibles, avec une atténuation des inondations et un fort développement de la végétation favorable à la faune et à la flore.


© SIVY

Reméandrage Auxigny

Intégration aux politiques publiques

☐ PLU(i) ☐ SDAGE/SAGE ☐ PAPI ☐ GEMAPI

Mise en œuvre des actions

Aller plus loin

Créer des aménagements de gestion naturelle de l'eau.
Ralentir, stocker et infiltrer l'eau au plus près de son point de chute

Ces aménagements limitent le ruissellement et l'arrivée rapide des eaux dans les réseaux ou les zones inondables. En privilégiant une végétation diversifiée et des formes naturelles, ils peuvent également créer des habitats favorables à la biodiversité.

> **À savoir !**
>
> Un jardin de pluie permet l'infiltration de 30% d'eau supplémentaire par rapport à une pelouse traditionnelle

- ✓ **Noues et fossés végétalisés**
  Ces dépressions recueillent et ralentissent les eaux de pluie tout en favorisant leur infiltration. Privilégier une végétation diversifiée et adaptée au site.
- ✓ **Jardins de pluie**
  Aménagés dans les espaces végétalisés ou au pied des bâtiments, ils recueillent les eaux de toiture ou de ruissellement et favorisent leur infiltration grâce à un sol perméable et à la végétation.
- ✓ **Mares et zones humides**
  Elles stockent temporairement l'eau et ralentissent les écoulements, tout en constituant des habitats essentiels pour la biodiversité.
- ✓ **Toitures et linéaires de pieds d'arbres végétalisés (arbres de pluies)**
  Ils retiennent et ralentissent une partie des eaux de pluie, contribuent au rafraîchissement des espaces en été et offrent un support à la biodiversité. Un arbre dont la fosse a été dimensionnée pour gérer les eaux pluviales est parfois appelé « arbre de pluie ». L'abaissement des bordures permet alors de diriger les eaux de ruissellement directement vers la fosse.
- ✓ **Désimperméabilisation**
  Parking, chemins piétons, cours d'école...



Noue végétalisée

> **À savoir !**
>
> Les techniques alternatives ne retiennent pas assez longtemps l'eau pour le développement larvaire du moustique tigre, qui nécessite un centimètre d'eau libre pendant a minima 5 jours.
> Source étude OTHU

Aller plus loin

Déconnecter les eaux pluviales des réseaux

Les réseaux d'assainissement ne sont pas toujours adaptés à la gestion de volumes importants d'eaux pluviales. Lors de fortes pluies, leur saturation peut aggraver les risques d'inondation et entraîner des rejets d'eaux polluées dans les milieux naturels. Lorsque cela est possible, gérer l'eau au plus près de son point de chute permet de réduire ces risques et de favoriser son infiltration.

- ✓ Déconnecter les gouttières et descentes d'eau pluviale des réseaux lorsque cela est possible
- ✓ Diriger les eaux vers des espaces végétalisés, noues, jardins de pluie ou bassins d'infiltration
- ✓ Favoriser la récupération et la réutilisation de l'eau de pluie lorsque cela est pertinent
- ✓ Prévoir des dispositifs de surverse pour gérer les pluies exceptionnelles



Jardins de pluie à Saint-Martin-d'Hères

Inciter à la gestion à la parcelle

La gestion de l'eau ne concerne pas uniquement les espaces publics. En gérant les eaux de pluie au plus près de leur point de chute, chaque propriétaire peut contribuer à limiter le ruissellement et la saturation des réseaux. Déconnecter les gouttières, favoriser l'infiltration, installer un récupérateur d'eau ou aménager un jardin de pluie sont autant de solutions à mettre en œuvre à l'échelle de la parcelle.

Aller plus loin...

Réguler les espèces à enjeux sanitaires grâce aux équilibres naturels

Dans un écosystème fonctionnel, les populations animales sont régulées par de nombreux mécanismes naturels : prédation, compétition, disponibilité des ressources ou maladies. Lorsque ces équilibres sont rompus, certaines espèces peuvent proliférer et générer des nuisances ou des risques sanitaires, comme les moustiques, les chenilles processionnaires ou certains rongeurs. Plutôt que de recourir systématiquement à leur destruction par traitement chimique, les collectivités peuvent restaurer ces équilibres en combinant plusieurs actions complémentaires, adaptées aux espèces concernées et respectueuses de la biodiversité.


Mésange bleue © Pixabay

Objectifs pour la biodiversité

- ✓ Réduire le recours aux traitements chimiques et biocides
- ✓ Restaurer les équilibres écologiques locaux
- ✓ Préserver la qualité des sols, de l'eau et de l'air

Bénéfices pour le territoire et les habitants

- ✓ Réduction des coûts et des interventions récurrentes
- ✓ Sensibilisation des habitants au rôle fonctionnel de la biodiversité
- ✓ Prévention de la prolifération d'espèces à enjeux sanitaires

Quels sont vos enjeux sur cette thématique ?

Actions à mettre en œuvre

1. PREMIERS PAS

✓ Identifier les espèces concernées et les nuisances associées

✓ Comprendre les causes de leur prolifération

✓ Vérifier les obligations réglementaires et sanitaires

2. ALLER PLUS LOIN

✓ Agir sur les facteurs favorisant la prolifération des espèces ciblées

✓ Mettre en œuvre des actions complémentaires pour tendre à rééquilibrer les populations

✓ Suivre les populations et adapter les actions

3. PROJET STRUCTURANT

✓ Intégrer la régulation biologique dans les pratiques de gestion et d'aménagement

✓ Préserver les continuités écologiques et restaurer les habitats naturels des espèces auxiliaires

Retour d'expérience : À La Ciotat, des nichoirs à mésanges pour lutter contre la chenille processionnaire

Face aux préoccupations croissantes liées aux chenilles processionnaires, la Ville de La Ciotat (13) s'est rapprochée de la LPO Provence-Alpes-Côte d'Azur pour renforcer les actions menées sur le terrain. Les expertises complémentaires de la Ville et de la LPO PACA ont permis de cibler les secteurs prioritaires, notamment ceux présentant une forte prolifération ou un enjeu particulier, comme les abords des écoles, et d'identifier les emplacements les plus adaptés.

Cette démarche a abouti à l'installation de 100 nichoirs à mésanges. Encore à ses débuts, le dispositif sera suivi dans le temps afin d'en évaluer l'occupation et les effets. Les nichoirs complètent les pièges à collier installés en fin d'année pour capturer les chenilles lors de leur descente, dans une approche combinant plusieurs actions pour limiter leur prolifération.


© Bernard Liégeois

Mésange bleue

Intégration aux politiques publiques

☐ SCoT ☐ PLU(i) ☐ PCAET ☐ Contrat local de santé

Mise en œuvre des actions

MOUSTIQUES : agir sur les sites de ponte et favoriser leurs prédateurs

1. Comprendre la prolifération

Les moustiques se développent dans les eaux stagnantes, parfois en très faible quantité (soucoupes, récupérateurs d'eau, regards, etc.). Le moustique tigre (EEE) pond ses œufs sur des surfaces verticales, juste au-dessus de toute eau stagnante. Un simple bouchon de bouteille lui suffit à se reproduire !

2. Prédateurs naturels

Chauves-souris, hirondelles, martinets, libellules et amphibiens participent à la régulation des populations de moustiques.

3. Comment agir ?

- ✓ Limiter les petits points d'eau stagnants (seaux, arrosoirs, déchets type vieux pneus, bâche plastique…)
- ✓ Concevoir des ouvrages favorisant l'écoulement ou l'infiltration de l'eau
- ✓ Créer ou restaurer des mares végétalisées avec un écosystème équilibré
- ✓ Favoriser les sites de nidification des hirondelles, martinets, chauves-souris (avec installation de gîtes ou nichoirs au besoin)
- ✓ Préserver et restaurer les habitats favorables aux amphibiens et aux insectes auxiliaires

CHENILLES PROCESSIONNAIRES : prévention et régulation biologique

1. Comprendre la prolifération

Les chenilles processionnaires peuvent être favorisées par des peuplements homogènes de pins et l'absence de prédateurs naturels.

2. Prédateurs naturels

Mésanges, Huppe fasciée, coucous, chauves-souris, certains coléoptères et parasitoïdes contribuent à limiter les populations.

3. Comment agir ?

- ✓ Prévenir les risques en diversifiant les essences des espaces boisés et des plantations
- ✓ Il est essentiel d'agir sur les différentes phases du cycle de vie de l'espèce (papillons, larves, chenilles, chrysalides) :
  - De mai à août : pose de pièges à phéromones de synthèse pour attirer les papillons mâles, réduisant les accouplements et le nombre de pontes
  - D'octobre à décembre et de février à avril : pose de pièges à chenilles
- ✓ Préserver les habitats naturels et installer des nichoirs à mésanges, grandes consommatrices de chenilles, à Huppes fasciées, consommatrices de chrysalides, et des gîtes à chauves-souris, consommatrices de papillons pour garantir le gîte et le couvert.

Cycle de vie de la chenille processionnaire du pin

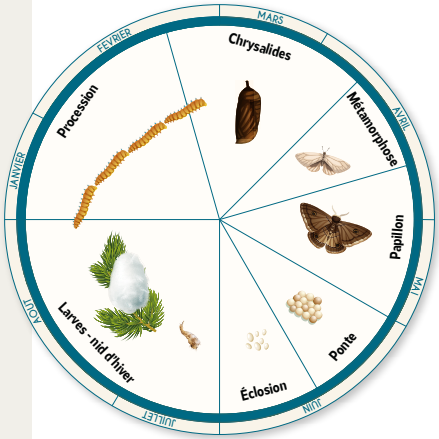

À savoir !

Le classement ESOD ne remet pas en cause l'intérêt écologique d'une espèce. Le renard peut consommer plusieurs milliers de petits rongeurs par an et participe naturellement à leur régulation.

RONGEURS : restaurer les chaînes alimentaires

1. Comprendre la prolifération

L'abondance de nourriture, la présence de déchets accessibles et la raréfaction des prédateurs favorisent le développement de certaines populations de rongeurs.

2. Prédateurs naturels

Rapaces nocturnes et diurnes, renards, fouines, belettes et autres carnivores participent naturellement à leur régulation.

3. Comment agir ?

- ✓ Limiter l'accès aux ressources alimentaires et améliorer la gestion des déchets
- ✓ Préserver les habitats naturels et installer des nichoirs à chouettes effraies ou autre rapace, des gîtes à fouine…
- ✓ Préserver les haies, bosquets et continuités écologiques
- ✓ Maintenir des habitats favorables aux prédateurs naturels
- ✓ Réduire le recours aux biocides afin de préserver les prédateurs et leurs habitats

Vivre avec la nature au quotidien : une richesse à (re)découvrir



Reconstruire un **lien de proximité**,
de **connaissance** et de **cohabitation apaisée**


proximité
connaissances
cohabitation

Anticiper et gérer les difficultés de cohabitation avec la faune sauvage

Toutes les espèces animales jouent un rôle dans le fonctionnement des écosystèmes, qu'il s'agisse d'espèces protégées (goélands, hirondelles, pics…) ou classées susceptibles d'occasionner des dégâts (pigeons, étourneaux, pies…).

Cependant, notre mode de vie confronté à celui de certaines espèces peut engendrer des situations de cohabitation difficiles : nuisances sonores, salissures, dégradations ou risques sanitaires.

Dans la grande majorité des cas, une meilleure connaissance des espèces, l'anticipation et la mise en œuvre de solutions respectueuses du bien-être animal permettent de concilier qualité de vie et biodiversité.


Goélands bruns © J Lejeune

Objectifs pour la biodiversité

- ✓ Favoriser la cohabitation durable avec la faune sauvage
- ✓ Réduire les nuisances sans compromettre la biodiversité non ciblée
- ✓ Adopter des solutions durables et respectueuses du bien-être animal

Bénéfices pour le territoire et les habitants

- ✓ Réduction des conflits et sécurisation juridique
- ✓ Sensibilisation et implication des habitants

Quels sont vos enjeux sur cette thématique ?

Actions à mettre en œuvre

1. PREMIERS PAS

- ✓ Identifier les espèces présentes et les problématiques associées
- ✓ Prendre en compte la réglementation
- ✓ Informer et sensibiliser les citoyens

2. ALLER PLUS LOIN

- ✓ Privilégier les solutions préventives et respectueuses du bien-être animal
- ✓ Adapter les pratiques de gestion des espaces publics
- ✓ Inciter les populations à se déplacer vers des sites d'accueil plus adaptés

3. PROJET STRUCTURANT

- ✓ Intégrer la faune sauvage dans les projets d'aménagement et de construction
- ✓ Renaturer et protéger des espaces favorables à ces espèces

Retour d'expérience : À Bordeaux, une gestion des pigeons respectueuse du vivant

À Bordeaux (33), 8 000 à 10 000 pigeons étaient capturés et tués chaque année. En 2020, la municipalité a mis fin à ces pratiques et lancé un plan de gestion non létale, piloté par un agent dédié : suivi de la population 2 à 3 fois par an, dialogue avec les nourrisseurs pour orienter le nourrissage vers des sites où son impact est limité, gestion des déchets sur l'espace public, formation des agents, aménagement du bâti pour limiter la nidification et création de deux pigeonniers contraceptifs pour réguler les naissances (10 000 à 15 000 € à la construction, puis environ 5 000 € par an en gestion).

Aujourd'hui, 5 000 à 8 000 pigeons sont recensés, soit une population inférieure au nombre d'oiseaux tués chaque année auparavant. Sur plus de 75 % des sites de regroupement, les effectifs sont stables ou en baisse depuis 2021.


© Ville de Bordeaux

Pigeonnier construit en 2024

Intégration aux politiques publiques

☐ PLU(i) ☐ SCoT ☐ Contrat local de santé

Mise en œuvre des actions

Pigeons

Limiter les dérangements liés aux pigeons

Les pigeons sont souvent pointés du doigt lorsqu'il est question de cohabitation avec la faune sauvage en ville. La crainte d'une invasion ou de risques sanitaires est alors souvent avancée pour justifier leur capture ou leur destruction.

Pourtant, à l'échelle d'une commune, les difficultés observées sont généralement davantage liées à une forte concentration d'individus dans certains secteurs particulièrement accueillants qu'à une réelle « surpopulation ». La disponibilité de nourriture et de sites favorables à leur installation peut entraîner localement des dérangements : salissures, dégradations ou conflits d'usage.



Pigeon biset



Pigeon biset

Quelques actions à mettre en place pour éviter les conflits avec nos voisins ailés

1. Connaître et anticiper

Avant toute intervention, il est important d'identifier les secteurs concentrant les individus, les sources de nourriture accessibles, les sites de nidification et de repos et d'évaluer les nuisances observées.

2. Adapter les espaces et les pratiques

Limiter l'accès à la nourriture

La présence de nourriture accessible favorise le regroupement des pigeons.

- √ Améliorer la gestion des déchets ménagers
- √ Identifier les sources alimentaires périphériques (silos, station d'épuration…)
- √ Interdire par arrêté municipal le nourrissage dans l'espace public.

Réduire les sites de reproduction clandestins

Les bâtiments ouverts ou certaines cavités favorisent l'installation des pigeons.

- √ Fermer les accès aux combles ou entrepôts ouverts aux pigeons tout en maintenant les accès adaptés pour d'autres espèces (chauves-souris et rapaces notamment).

Protéger l'architecture urbaine des salissures

√ Anticiper en évitant la construction de bâtiments favorables ou rendre les reposoirs existants inhospitaliers en installant des dispositifs dissuasifs (câbles tendus…). Les pics anti-volatiles sont à proscrire car ils peuvent blesser les oiseaux (martinets, pigeons…) et devenir inefficaces avec le temps.

Installer des pigeonniers communaux

Certaines collectivités ont installé des pigeonniers pour regrouper et éventuellement contrôler leurs populations de pigeons. Cette solution est pertinente lorsqu'elle s'accompagne d'une gestion du site (nettoyage) et des préconisations précédentes.

3. Sensibiliser et accompagner les habitants

La communication auprès des habitants est essentielle pour favoriser l'acceptation des mesures mises en œuvre et améliorer la cohabitation avec la faune sauvage.

À savoir !

Il n'existe pas de solution unique pour gérer les difficultés de cohabitation avec les pigeons. La combinaison de plusieurs actions adaptées au contexte local constitue la démarche la plus efficace et durable.

Mise en œuvre des actions

Étourneaux

Déplacer un dortoir à étourneaux

La présence d'étourneaux en ville n'est pas systématiquement problématique. Cependant, lorsque des dortoirs hivernaux s'installent dans des secteurs très fréquentés, des dérangements peuvent apparaître : bruit, salissures, dégradations ou conflits d'usages. Dans ces situations, il est possible d'accompagner le déplacement des populations vers des sites plus adaptés, puisque les étourneaux ne sont pas une espèce protégée.

Quelques possibilités pour accompagner le déplacement des populations vers des sites plus adaptés

1. Connaître et anticiper

Évaluer précisément les nuisances observées

- √ Associer les habitants et usagers concernés à la réflexion pour mieux comprendre les attentes et favoriser l'acceptation des mesures mises en œuvre.

Étudier les lignes de vol et identifier les pré-dortoirs

Les étourneaux choisissent leurs dortoirs en fonction des axes par lesquels ils pénètrent en ville. L'observation précise de leurs migrations vespérales est donc essentielle pour identifier les lignes de vol, localiser les pré-dortoirs et comprendre le fonctionnement de regroupement.

2. Adapter les espaces d'accueil

Avant toute opération d'effarouchement, un site alternatif doit être identifié et préparé.

Le futur dortoir doit :

- √ Se situer sous les lignes de vol
- √ Être proche d'un pré-dortoir
- √ Être peu exposé au vent
- √ Comporter des arbres persistants offrant de nombreuses possibilités de perchage

Les bosquets, grandes haies ou arbres âgés constituent des supports particulièrement favorables. Les feuillages strictement caducs sont à éviter, car ils ne protègent plus les oiseaux du vent en hiver. À titre indicatif, un dortoir accueillant 10 000 oiseaux nécessite environ 1 500 m² de surface favorable.

3. Mettre en œuvre l'effarouchement

L'effarouchement doit uniquement intervenir une fois le site alternatif fonctionnel. Sans solution d'accueil adaptée, la déportation du dortoir risque simplement de déplacer les nuisances vers un autre secteur.

La méthode développée et testée par P. Gramet (INRA) peut être utilisée dans différents contextes :

- √ Séquences d'effarouchement acoustique répétées (soir et matin) ne dépassant pas une minute
- √ Élagage du site en journée durant l'absence des individus.

Détails de la méthode



4. Sensibiliser et accompagner les habitants

Informer le public des raisons de l'intervention, des solutions mises en œuvre et des objectifs recherchés favorise une meilleure acceptation des actions engagées.



Colonie d'Étourneaux

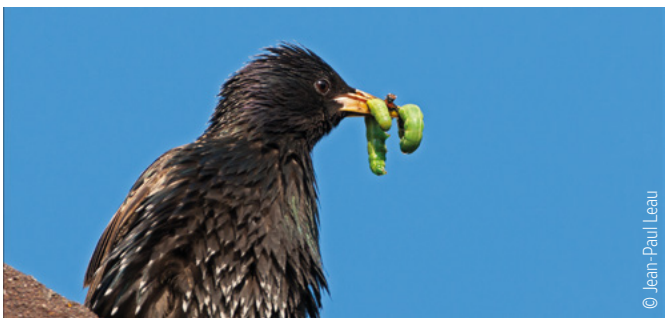

Étourneau sansonnet

Mise en œuvre des actions

Goélands

Favoriser la cohabitation avec les goélands grâce à des solutions non létales

La présence de goélands en milieu urbain peut entraîner des difficultés de cohabitation : nuisances sonores, salissures, dégradations ou comportements défensifs en période de reproduction.

Dans le même temps, les populations naturelles de plusieurs espèces de goélands sont en déclin, ce qui justifie leur statut de protection en France. Il est donc important de privilégier des solutions de gestion permettant de limiter les nuisances tout en préservant ces espèces et leurs habitats.

Quelques conseils pour mieux cohabiter avec les goélands en ville

1. Connaître et anticiper

Avant toute intervention, il est nécessaire d'identifier les secteurs de nidification, d'évaluer précisément les nuisances observées et de prendre en compte les périodes sensibles, notamment la reproduction.



Goéland leucophée

2. Adapter les espaces et les pratiques

Préserver les sites naturels

La protection et la restauration des espaces naturels littoraux permettent de maintenir des sites favorables aux colonies d'oiseaux marins et contribuent au bon fonctionnement des écosystèmes côtiers.

Réduire l'accès à la nourriture

Les villes accordent aux goélands le gîte, le couvert et la protection contre des prédateurs.

- √ Limiter l'accès facile à la nourriture (poubelles ouvertes, déchets de pêche...)
- √ Responsabiliser les citoyens au non-nourrissage.



Goéland argenté

Réduire l'attractivité des sites de nidification en ville

- √ Installer des chapeaux anti-oiseaux sur les cheminées
- √ Nettoyer les toits et terrasses des matériaux de construction de nid (brindilles, feuilles...)
- √ Poser des fils tendus pour limiter l'accès aux corniches et toits plats.

Les dispositifs doivent être choisis de manière à limiter les risques de blessure pour les oiseaux.

Prendre en compte les goélands dans les politiques publiques

Intégrer dans les documents de planification des règles afin d'éviter la construction de bâtiments à toits plats par exemple.

3. Sensibiliser et accompagner les habitants

Informer les riverains sur le comportement des oiseaux, notamment en période de nidification, permet de mieux comprendre certaines réactions défensives et d'adopter des comportements favorisant une cohabitation apaisée.

Les clefs de la cohabitation

Connaître, anticiper, adapter et respecter

Pour toutes les espèces présentes en ville et qui pourraient éventuellement causer des nuisances, la destruction n'est pas une solution durable. Dans la grande majorité des cas, l'apport de connaissance conduira à l'acceptation. L'anticipation évitera les conflits. Enfin, c'est dans le respect des besoins des animaux et des citoyens que les solutions pérennes émergent.

Fiches Médiation faune sauvage

Sensibiliser et mobiliser les citoyens : une implication de tous



La préservation de la biodiversité ne repose pas uniquement sur les actions de la collectivité. En sensibilisant, en accompagnant et en impliquant les habitants, celle-ci peut faire émerger une véritable dynamique collective. Animations, sciences participatives, budgets participatifs ou programmes de mobilisation permettent de mieux faire connaître la nature de proximité, de renforcer le lien social et d'encourager des actions concrètes en faveur du vivant.

Objectifs pour la biodiversité

- √ Acquérir des données naturalistes
- √ Développer une culture commune de la biodiversité
- √ Améliorer l'acceptation des actions en faveur de la biodiversité

Bénéfices pour le territoire et les habitants

- √ Renforcement du lien social autour de projets communs
- √ Amélioration de l'engagement des habitants

Quels sont vos enjeux sur cette thématique ?

Actions à mettre en œuvre

1. PREMIERS PAS

- √ S'appuyer sur les associations locales
- √ Organiser des animations nature pour tous les publics
- √ Faire découvrir la biodiversité locale (sorties, conférences)

2. ALLER PLUS LOIN

- √ Communiquer régulièrement sur les actions de la collectivité
- √ Développer les sciences participatives
- √ Structurer un programme annuel d'animations

3. PROJET STRUCTURANT

- √ Déployer un programme territorial (ABC, Refuge LPO, ATE...)
- √ Soutenir les initiatives citoyennes (budget participatif biodiversité)

Retour d'expérience : Le budget participatif, un levier d'action citoyenne

Le budget participatif biodiversité permet aux habitants de proposer et de choisir des projets nature financés par la collectivité.

Le budget participatif du département du Puy-de-Dôme : l'un des projets lauréats a été porté par le groupe bénévole LPO d'Issoire. Un terrain communal a ainsi été mis à disposition afin d'y développer une gestion écologique, avec la création d'un verger conservatoire, d'une prairie naturelle, de deux mares ainsi que divers aménagements favorables à la biodiversité, comme une spirale en pierres sèches et des panneaux d'informations. Les travaux sont réalisés sous forme de chantiers participatifs, associant bénévoles, habitants et collectivité.



Le budget participatif de la commune de Crest : ce projet déposé par les citoyens crestois initialement axé sur la lutte contre les moustiques, a été transformé en démarche plus globale en faveur de la biodiversité. Des sorties nature, ateliers de fabrication de gîtes à chauves-souris et la pose de nids artificiels pour hirondelles ont été mis en place pour soutenir leurs populations. Cette action favorise les prédateurs naturels des moustiques, les hirondelles pouvant consommer près de 6 000 insectes par jour.

Mise en œuvre des actions

Premier pas

Faire découvrir la nature de proximité

La sensibilisation commence par la découverte. En proposant des animations accessibles à tous, la collectivité permet aux habitants de mieux connaître la biodiversité locale, de comprendre les actions menées sur le territoire et de développer un attachement durable à leur cadre de vie.

1. Diversifier les formats d'animation

- √ Organiser des sorties nature, balades commentées et conférences
- √ Valoriser les initiatives locales et les bénévoles.

2. Toucher tous les publics

- √ Développer des animations pour les scolaires
- √ Associer les familles, les seniors et les associations locales.

3. S'appuyer sur les temps forts du territoire

- √ Fête de la Nature, Journée mondiale des zones humides, Nuit de la chauve-souris...
- √ Organiser l'inauguration d'un aménagement (mare, prairie, renaturation...)
- √ Manifestations communales (forum des associations, fête de quartier...).

À savoir !

Expliquer les objectifs d'une prairie fleurie ou d'une fauche tardive améliore fortement leur acceptation par les habitants.



Aire terrestre éducative – La friche de l'espoir – Fay le Clos

Aller plus loin

Faire des habitants des acteurs

De nombreux programmes permettent aux collectivités d'impliquer et de mobiliser tous les publics dans la connaissance et la préservation de la biodiversité.

Faire participer les habitants

- √ Développer des sciences participatives (inventaires, observations, suivis d'espèces...)
- √ Associer les citoyens aux projets biodiversité de la collectivité (plantations, chantiers nature, suivis écologiques...).

À chacun son programme

- √ Réaliser un **Atlas de la biodiversité communale** (ABC) pour améliorer la connaissance du territoire tout en mobilisant les habitants
- √ Créer une **Aire terrestre éducative** (ATE) en confiant à une classe la gestion d'un espace naturel
- √ Déployer un **Refuge LPO** sur un site communal pour accompagner les actions de sensibilisation et de préservation.

Des programmes clés en main à découvrir

Sciences participatives

- √ SPIPOLL : suivre les insectes pollinisateurs
- √ Sauvages de ma rue : recenser la flore spontanée
- √ Vigie-Nature École : impliquer les scolaires
- √ Propage : accompagner les gestionnaires d'espaces verts
- √ STOC : suivre les populations d'oiseaux.

Mobilisation

- √ Drôles d'oiseaux : créer un lien entre un EHPAD et une école autour de la biodiversité
- √ Plus de nature dans mon quartier : reconnecter les habitants des quartiers prioritaires à la nature.



Communiquer auprès de tous les publics

Une communication régulière permet de faire connaître les actions menées, d'expliquer les changements de pratiques et d'encourager les habitants à s'impliquer.

Multiplier les supports pour toucher tous les publics

- √ Réseaux sociaux et applications citoyennes (PanneauPocket, Intramuros...)
- √ Bulletin municipal, site internet et newsletter
- √ Presse locale et affichage municipal
- √ Panneaux pédagogiques sur sites...

Outiller, financer & valoriser




€
outiller
financer
valoriser

S'appuyer sur les bons partenaires et mobiliser les financements adaptés

Il est toujours judicieux de s'appuyer sur les compétences en biodiversité présentes sur le territoire pour construire des actions et développer des partenariats, qu'elles soient associatives (avec votre LPO locale, par exemple), publiques (via les services de votre EPCI), privées ou citoyennes. Dans un second temps, une véritable démarche en faveur de la biodiversité mobilise plus largement les forces vives du territoire : entreprises, habitants, associations ou établissements scolaires, afin de construire une dynamique collective.

Bâtiment et urbanisme

Ressources potentielles sur le sujet biodiversité

- √ CAUE : travaille souvent sur le sujet biodiversité
- √ Agents des EPCI
- √ Fédération française du bâtiment : travaille sur la biodiversité au national et parfois en local et peut renvoyer vers d'autres acteurs locaux
- √ Agences d'urbanisme
- √ Associations du réseau bâtiment durable.

À mobiliser pour des actions sur le territoire

- √ Entreprises et artisans via la CAPEB ou la FFB
- √ Promoteurs locaux - bailleurs sociaux - copropriétés
- √ Architectes
- √ Services bâtiments et économes de flux de l'EPCI ou de la commune
- √ ANAH (dans le cadre d'OPAH-RU locaux par exemple)
- √ Monuments historiques : DRAC – UDAP - association d'habitants – responsables de site.

Comment s'y prendre ?

- √ S'appuyer sur les partenaires biodiversité pour une réflexion sur les actions et les partenaires à mobiliser
- √ Identifier des partenaires locaux potentiels via les réseaux spécialisés : les associations du réseau bâtiment durable notamment.

Agriculture

- √ Associations spécialisées dans l'agriculture et la biodiversité : Associations locales LPO, Paysans de nature, Terre de Liens, et autres associations locales (Passeurs de terre par exemple)
- √ Chambre d'agriculture
- √ Service agriculture de l'EPCI
- √ Associations AB
- √ Agriculteurs locaux.

Biodiversité

- √ Associations généralistes (LPO, FNE, CPIE, CEN, SFEPM, Plante & Cité, etc.)
- √ Associations locales : il existe parfois localement à l'échelle d'un territoire, voire de la commune des associations de naturalistes locaux
- √ Associations thématiques : SHF, SOS Martinet, AERHO, etc.
- √ Écologues indépendants
- √ Bureau d'études en écologie : certains sont spécialisés dans l'accompagnement de collectivités (fédérations : UPGE, A-IGEco)
- √ Service biodiversité du conseil régional
- √ Service biodiversité de l'EPCI
- √ Si des espaces protégés existent sur la commune solliciter le partenaire adéquat : service ENS du département, animateur Natura 2000, PNR, etc.
- √ OFB : TEN, ABC, aire éducative, financement.
- √ Agences Régionales de la Biodiversité

Comment s'y prendre ?

- √ Contacter en priorité les associations ou le service biodiversité de la commune ou de l'établissement public de coopération intercommunale qui pourra vous aiguiller vers d'autres partenaires locaux en fonction des actions que vous souhaitez mener
- √ Solliciter les citoyens ! Certains auront des compétences en biodiversité et/ou seront capables de mobiliser des partenaires.

Eau

- √ Syndicats de rivière – de bassin versant
- √ Agences de l'eau
- √ Conservatoire du littoral
- √ Services GEMAPI de la collectivité
- √ Gestionnaires d'espaces naturels locaux.

Espaces végétalisés - désartificialisation

- Plante & Cité, Hortis, CAUE - ressources
- Agents espaces verts de l'EPCI, de la commune
- Paysagistes et entretien espaces verts
- Architecte paysagiste - BE sol
- Copropriétés, bailleurs sociaux.

Forêt

- ONF peut accompagner la collectivité sur ses forêts
- CNPF : Centre national de la propriété forestière.

Formation

Auprès de qui trouver des formations sur la biodiversité

- CNFPT
- Associations de protection de la nature : peuvent avoir localement une offre de formation ou accepter de construire une formation sur mesure
- Services de l'État peuvent prévoir des formations : services biodiversité des DREAL, DDT(M) ; Agences régionales de la biodiversité, etc.
- Certaines structures privées spécialisées dans la biodiversité peuvent également avoir une offre de formation.

La formation Nature en ville de la LPO :
4 parcours proposés pour (Ré)intégrer la biodiversité dans les projets d'aménagement

- Recyclage urbain et sols vivants
- Réalisation des travaux en intégrant la biodiversité
- Gestion écologique d'un site
- Rénovation du bâti et biodiversité.



Culture et Sport

- Associations ou entreprises de sport nature : randonnée, trails, etc.
- Évènements ayant lieu sur des espaces naturels.

Pollution lumineuse

- Syndicat d'énergie locale ou service de l'EPCI chargé de l'éclairage public.
- ANPCEN : Association Nationale pour la Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturnes

Chantier nature – fabrication de nichoirs

- Entreprise de réinsertion, ESAT, EBE
- Artisans locaux (exemple : menuisier)
- Agriculteurs
- Gestionnaires d'espaces naturels locaux.

Sensibilisation des citoyens

Construire des temps de sensibilisation et une stratégie

- Réseau GRAINE : fédère les acteurs de l'éducation à l'environnement pouvant proposer des temps de sensibilisation pour trouver des partenaires capables de mener et de construire des temps de sensibilisation
- Service biodiversité des EPCI
- S'appuyer sur les ressources locales : les citoyens ayant envie de partager leur passion pour la biodiversité.
- CPIE : Centre permanent d'initiatives pour l'environnement

Relayer et impliquer des espaces de sensibilisation

- Écoles, centres socio-culturels, association d'éducation populaire
- Agent.e.s chargé.e.s de la communication de la commune ou de l'EPCI.

Financements

- Banque des territoires
- Fondations : en fonction du type de projet, chercher les fondations engagées en faveur de la biodiversité, de la nature
- Financements publics
- Voir avec le Conseil régional et l'EPCI local.



Glossaire & Ressources

ABC - Atlas de la biodiversité communale

ATE - Aire terrestre éducative

DRAC - Direction régionale des affaires culturelles

EEE - Espèce exotique envahissante

EPCI - Établissement public de coopération intercommunale

GEMAPI - Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations

INRA - Institut national de la recherche agronomique

IPBES - Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques

MNHN - Museum National d'Histoire naturelle

PAPI - Le programme d'actions de prévention des inondations

PAT - Projet Alimentaire Territorial

PCAET - Le plan climat-air-énergie territorial

Permis de végétaliser - Le permis de végétaliser est une autorisation officielle délivrée par une mairie qui permet à un habitant, un commerçant ou une association de planter et d'entretenir des végétaux sur l'espace public (trottoirs, pieds de murs, pieds d'arbres)

PLH - Programme Local de l'Habitat

PLU(i) - Plan Local d'Urbanisme (intercommunal)

PSMV - Le plan de sauvegarde et de mise en valeur

PSP - Plan Stratégique de Patrimoine

PVAP - Les plans de valorisation de l'architecture et du patrimoine

SAGE - Schéma d'aménagement et de gestion de l'eau

SCoT - Schéma de cohérence territoriale

SDAGE - Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux

SIG - Système d'Information Géographique

SPIPOLL - Suivi photographique des insectes pollinisateurs

STOC - Coordonné par la LPO et le MNHN-OFB, le STOC est un protocole scientifique national permettant d'évaluer l'état des populations d'oiseaux communs nicheurs par la production de tendances spécifiques et d'indicateurs de spécialisation

TVB - Trame verte et bleue

ZAC - Zone d'aménagement concerté

ZAN - Zéro Artificialisation Nette

Ressources générales

- ✓ **ARBE Sud,** Ma commune demain - La nature comme solution
- ✓ **ARBE,** Recueil d'actions exemplaires 2025 - Culture(s) et Biodiversité
- ✓ **DREAL Auvergne-Rhône-Alpes,** Cahier de recommandations : Comment accueillir plus de nature dans nos petites villes et villages en Auvergne-Rhône-Alpes ?
- ✓ **LPO,** Guide pratique de l'élu local
- ✓ **LPO,** Revue d'initiatives locales pour le vivant
- ✓ **CAUE Haute Garonne,** S'engager pour le vivant dans les espaces urbanisés
- ✓ **CAP Territoires durables,** Connaître Arbitrer Planifier

Chapitre 1

Aménager son territoire avec le vivant pour maximiser les bénéfices

- **ARBE Sud,** Guide PLU(i) & biodiversité : concilier nature et aménagement
- **Agence d'Urbanisme Atlantique & Pyrénées,** Guide Décliner la trame Verte et Bleue dans les PLU et PLUi
- **Cerema et DREAL PACA,** Guide PLU(i) et Biodiversité, concilier nature et aménagement
- **Cerema et OFB,** Les coefficients de surfaces non imperméabilisées et éco-aménageables : des outils de planification pour préserver les sols en milieu urbain
- **DREAL Bretagne,** Guide pour la prise en compte des enjeux "eau et biodiversité" dans les PLU(i)
- **Idéalco,** Webconférence : La biodiversité dans le PLU
- **Fédération des SCoT,** Guide Renaturer : principes et méthodologie
- **LPO,** Guide Sols vivants, Alternatives à l'artificialisation des milieux et réhabilitation des sols dégradés
- **Région AURA, CAUE & LPO,** Guide Trame Verte et Bleue urbaine et périurbaine Un atout pour nos territoires ?
- **OFB,** ABC, un levier pour intégrer la biodiversité dans les documents d'urbanisme
- **ANCT,** Observatoire des territoires

Chapitre 2

Construire et rénover pour le bien-être commun

- **Agence régionale Auvergne - Rhône-Alpes Énergie Environnement,** Guide Commande publique durable et transition écologique
- **ARB IDF,** Aménager, rénover et bâtir en favorisant la biodiversité
- **ARB IDF,** Vie et devenir des friches franciliennes : dynamiques et enjeux écologiques
- **France, Villes & Territoires Durables,** Réhabilitation et requalification du bâti ancien
- **LPO,** Guide Rénovation du bâti et biodiversité
- **Ministère de l'Éducation nationale,** Cahier Pratique «Bâtir l'École » : Faire entrer la nature à l'école



Chapitre 3

Créer des espaces publics qui profitent à tous

- **ARB,** Guide Renaturer les villes
- **FNAU, ADEME, OFB,** Guide Vers des stratégies territoriales alliant biodiversité, qualité des sols et sobriété foncière
- **Commission Européenne,** Guide pour des villes respectueuses des pollinisateurs
- **LPO Alsace,** Guide technique de gestion écologique des corridors écologiques et autres éléments de la Trame Verte et Bleue
- **Ministère de la Transition Ecologique, Lab 2051,** L'innovation pour lever les freins à la renaturation : repères pour aménager la ville biodiversitaire
- **Plante&Cité,** Guide Désimperméabiliser les villes

Chapitre 4

Faire face aux défis climatiques et sanitaires grâce à la nature

- **Natureparif,** Climat et biodiversité : les solutions fondées sur la nature
- **ARB IDF,** Gestion des eaux pluviales et biodiversité
- **Natureparif,** Bâtir en favorisant la biodiversité
- **Cerema,** Intégrer les milieux humides dans l'aménagement urbain
- **OFB,** Place aux solutions fondées sur la Nature
- **Plante&Cité,** Guide pour favoriser et connaître la biodiversité des murs
- **Plante&Cité,** Guide pour améliorer le rôle écologique des noues végétalisées
- **SYMASOL,** Guide pour la mise en œuvre de techniques alternatives pour la gestion des eaux pluviales

Chapitre 5

Vivre avec la nature au quotidien : une richesse à (re)découvrir

- **LPO,** Plaquette Refuges LPO Collectivités. Protéger et valoriser la biodiversité sur votre territoire
- **LPO,** Fiches médiation faune sauvage

ET SI LA NATURE DEVENAIT UNE VÉRITABLE ALLIÉE DES TERRITOIRES ?

Ce guide propose aux **communes**, **intercommunalités** et **acteurs locaux** des repères et des **solutions concrètes** pour faire une place à la **biodiversité dans les projets de territoire**.

UN GUIDE PRATIQUE POUR PASSER DE L'INTENTION À L'ACTION

Dans ce guide...

- Aménager avec le vivant
- Construire et rénover en faveur de la biodiversité
- Créer des espaces publics qui profitent à tous
- Faire face aux défis climatiques grâce à la nature
- Vivre avec la nature au quotidien
- Outiller, financer et valoriser les projets



• Rédaction •

Abel Cingal - Julie Coutout - Grégoire Domenach
Rashelle Dumas - Maeline Escurat-Besset
Maëva Felten - Charlotte Jourdain - Nadège Lecouturier
Nicolas Macaire - Valentin Maugard - Benoît Viseux
LPO

• Relecture •

Christophe Leikine - France villes et territoires durables
Kathleen Monod - OFB / Alban Viaud - LPO

• Coordination •

Charlotte Jourdain - LPO

• Conception graphique et illustrations •

Allan Magné - Studio Gama

• Impression •

Imprimerie à Réaction - novembre 2026
Papier certifié PEFC

IMPRIM'VERT®

LPO France
Siège national LPO - Les fonderies Royales
1 rue Toufaire - CS 90263 - 17305 ROCHEFORT CEDEX
Tél. : 05 46 82 12 34 - www.lpo.fr - lpo@lpo.fr
Association reconnue d'utilité publique

LPO BIRDLIFE FRANCE

Agir pour la biodiversité

Avec le soutien financier de
l'Office français de la biodiversité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

OFB OFFICE FRANÇAIS DE LA BIODIVERSITÉ

LE TRI + FACILE